



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



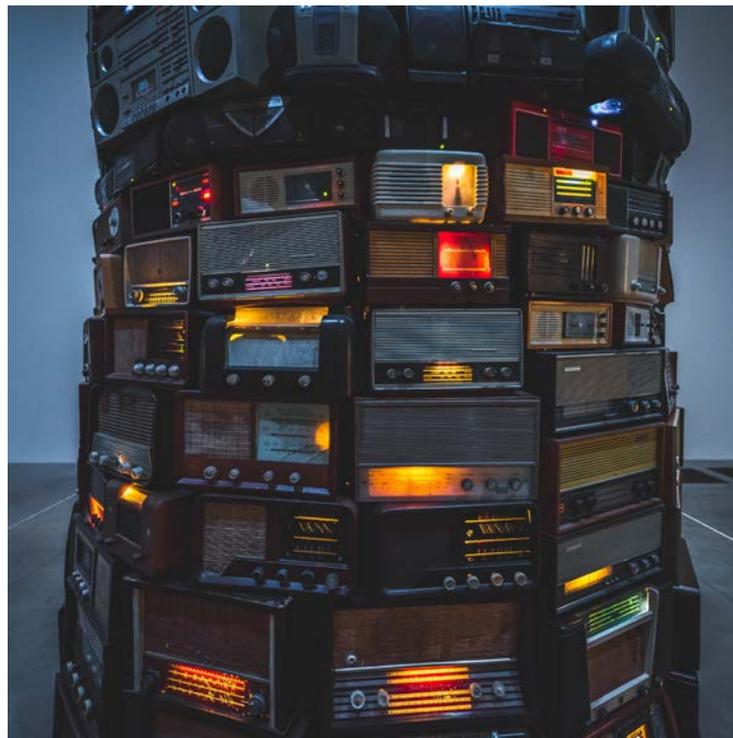
COMMISSION
CANADIENNE
POUR L'UNESCO



2019 | ANNÉE INTERNATIONALE DES
langues autochtones

À cœur ouvert

La radio autochtone au Canada



Crédit photo : Ryan Stefan (Unsplash)

Un document préparé pour la Commission canadienne pour l'UNESCO
afin d'avancer les objectifs de l'Année internationale des langues autochtones
par Indigenous Culture & Media Innovations
sous la direction de Monique Manatch
Ottawa, Canada, août 2019

Pour citer ce document :

Rapport traduit de l'anglais

Sous la direction de Monique Manatch (Indigenous Culture & Media Innovations) avec la collaboration d'Ariella Orbach et Andrés Ibañez (a2delante), « À cœur ouvert – La radio autochtone au Canada », Laboratoire d'idées de la Commission canadienne pour l'UNESCO, août 2019.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de *Indigenous Culture & Media Innovations* et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

À propos de Indigenous Culture & Media Innovations

L'ICMI est créé à partir d'un besoin réel d'accès des Autochtones aux arts. L'ICMI ouvre ses portes à la communauté autochtone par des initiatives de développement professionnel, de projets, de productions, d'installation et des équipements. L'accès est d'abord créé par le développement des compétences, accompagné de l'expression et de la production. L'ICMI accueille tous les niveaux d'expertise pour produire de nouvelles œuvres et des programmes artistiques à travers une communication créative, des possibilités d'emploi et le développement de talents artistiques.

À propos a2delante

Les consultants de a2delante Community Building collaborent avec les Premières nations, les Inuits et les peuples autochtones des Amériques, à titre de facilitateurs et de conseillers en développement de projets, en renforcement des capacités, en recherche et en formation professionnelle.

Résumé

Introduction

« À cœur ouvert » traite de l'état actuel de la radiodiffusion autochtone au Canada et de son influence sur la promotion et la revitalisation des langues autochtones.

Méthodologie

Des entretiens de fond ont été réalisés avec dix-huit (18) stations de radio, émissions et baladodiffusions des Premières Nations, des Inuits et des Métis partout au Canada. Les entretiens visaient diverses nations, langues, territoires et provinces, dans des collectivités urbaines, rurales et éloignées. Les auteurs du rapport ont donné la priorité aux stations ou aux émissions qui privilégient la culture et la langue autochtones et ont tenu compte de tout un éventail de types de radiodiffusion et de licences.

Constatations et analyse

La plupart des stations de radio autochtones, dont les responsables ont été interrogés, sont exploitées en vertu d'une licence du CRTC pour station autochtone de type B. À l'heure actuelle, on compte cinquante-trois stations au Canada titulaires d'une licence du CRTC. On ignore le nombre actuel de stations exploitées sans licence. Les émissions de radio autochtones en milieu urbain, dont les responsables ont été interrogés, sont diffusées par des stations communautaires ou universitaires non autochtones. La mission la plus couramment citée par les stations et les émissions est de préserver et de promouvoir les langues, les cultures et les récits des Autochtones.

Les stations à l'étude se situent dans des paysages linguistiques divers. Certaines se trouvent dans des communautés où la langue autochtone est largement parlée, tandis que d'autres se situent dans des territoires où la langue est sérieusement en danger ou en situation critique. Elles ont toutes recours à des stratégies de revitalisation et de promotion de la langue pour s'assurer de la présence des langues autochtones sur leurs ondes, notamment en intégrant des expressions de la langue autochtone dans toute leur programmation, en rendant accessible la langue autochtone selon une approche informelle et conviviale et en mettant en contact les aîné(e)s avec le public.

Les stations et les émissions de radio autochtones offrent des possibilités de mentorat et de formation aux jeunes Autochtones, y compris les groupes scolaires, les jeunes à risque et les jeunes qui cherchent à acquérir des compétences en radiodiffusion et en journalisme. Le manque de financement destiné à la formation et à l'embauche de nouveaux employé(e)s peut entraver ces efforts.

La plupart des stations de radio communautaires reçoivent des budgets de fonctionnement minimums de leur gouvernement autochtone local ou régional. Seule une petite minorité reçoit à l'heure actuelle directement des fonds du gouvernement fédéral sous forme de subventions. L'insuffisance de fonds a des répercussions sur presque tous les aspects du fonctionnement des stations et des émissions de radio. Le travail de revitalisation linguistique, y compris la programmation en langues autochtones, la formation et le mentorat des jeunes, l'adoption de nouvelles technologies et le réseautage entre stations sont tous limités par des budgets serrés et la précarité qui accompagne un financement instable, à court terme et par projet.

La radio reste le principal moyen de communication et une plateforme inclusive de promotion linguistique pour les communautés autochtones éloignées. Toutefois, les nouvelles technologies numériques, les plateformes en ligne et les outils de création de contenu peuvent donner l'occasion aux stations et aux émissions de radio autochtones d'élargir leur audience et d'imaginer de nouvelles façons de soutenir la revitalisation linguistique et culturelle. De nombreux radiodiffuseurs autochtones aimeraient voir la création d'un réseau national de radios autochtones grâce à des plateformes et des conférences en ligne.

La réconciliation est apparue comme un thème primordial. Les efforts de revitalisation linguistique et culturelle sont encadrés par l'attente que l'État s'acquitte de sa responsabilité historique de reconnaître les droits linguistiques des Autochtones, d'appuyer le travail accompli et de protéger, promouvoir et revitaliser les langues autochtones. Cette démarche va dans le sens des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de l'approche fondée sur les droits de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Plus précisément, les radiodiffuseurs autochtones demandent à tous les paliers de gouvernement d'accorder un financement adéquat et à long terme aux radiodiffuseurs autochtones et à leurs initiatives de promotion et de revitalisation des langues.

Mesures cruciales à considérer

Promotion et revitalisation des langues

1. Reconnaissance explicite par le gouvernement canadien que les droits linguistiques des Autochtones font partie intégrante des droits des Autochtones, tel que l'énonce le 13^e appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR);
2. Financement constant et suffisant mis à la disposition des radiodiffuseurs autochtones pour leur travail de promotion et de revitalisation des langues;
3. Reconnaissance des langues autochtones et assurance que les ondes publiques sont représentatives de la diversité linguistique autochtone au Canada;
4. Assurance que l'élaboration de toute politique liée à la revitalisation des langues autochtones soit le fruit de consultations sérieuses avec les intervenants autochtones et d'un consentement.

Renforcement des capacités et jeunesse

5. Appui des efforts de mentorat des jeunes et de renforcement des capacités déployés par les radiodiffuseurs autochtones;
6. Financement des programmes de renforcement des capacités en langues autochtones à l'intention des producteurs, des animateurs d'émissions et du personnel des stations de radio.

Adoption de nouveaux outils

7. Financement accordé aux radiodiffuseurs autochtones pour qu'ils adoptent des technologies et des stratégies numériques complémentaires;
8. Examen et mise à jour par le CRTC de la Politique sur la radiodiffusion autochtone, en y intégrant l'importance des plateformes en ligne et des nouvelles technologies numériques, en consultation avec les communautés autochtones;
9. Assurance de l'apport d'un appui stable et continu à la radiodiffusion autochtone, en tant que service essentiel dans les communautés autochtones éloignées au pays.

Réseaux

10. Assurance de la disponibilité d'un appui à la création d'un réseau pancanadien de radiodiffuseurs autochtones, fondé sur la technologie numérique et une plateforme en ligne.

Financement

11. Évaluation de l'équité de l'attribution des fonds et accroissement de la disponibilité d'un financement de base pluriannuel accessible aux stations de radio autochtones.

Politique de radiodiffusion

12. Élaboration d'une politique pour protéger les fréquences de toutes les stations de radio autochtones et reconnaissance de la souveraineté des Autochtones sur ces ondes, en consultation avec les communautés autochtones;

13. Exigence que tous les radiodiffuseurs au Canada diffusent des émissions produites par des Autochtones;

14. Simplification des processus de demande de financement et de licence pour les nouvelles stations de radio autochtones et pour le renouvellement des stations existantes;

15. Révision et mise à jour de la Politique sur la radiodiffusion autochtone et des instruments politiques à tous les niveaux en menant des consultations sérieuses avec les radiodiffuseurs autochtones et les intervenants autochtones concernés.

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. Contexte.....	1
2. Méthodologie	1
2.1. Méthodes de collecte de données.....	1
2.2. Limites.....	3
2.3. Carte des radios autochtones.....	4
3. La radio autochtone et les droits linguistiques au Canada	4
3.1 La radio autochtone au Canada	4
3.2 Les droits linguistiques des Autochtones au Canada.....	5
4. Constatations	8
4.1. Stations de radio et émissions étudiées.....	8
4.2. Profil des stations et émissions de radio autochtones.....	8
4.3. Mandat et mission	9
4.4. Programmation et public	10
4.5. Langues autochtones	12
4.6. Financement	15
4.7. Défis et possibilités	16
5. Analyse	20
5.1. Promotion et revitalisation des langues.....	20
5.2. Renforcement des capacités et jeunesse.....	24
5.3. Adoption de nouveaux outils.....	26
5.4. Réseaux	27
5.5. Financement	28
5.6. Politique en matière de <i>radiotélédiffusion</i>	31
6. Mesures cruciales à considérer	33
Conclusion	36
Annexe 1 : Enquête auprès des radiodiffuseurs autochtones	37

1. Introduction

1.1. Contexte

Le rapport « À cœur ouvert » a été planifié et proposé par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) afin d'examiner la situation actuelle des stations de radio autochtones au Canada et leur influence sur la promotion et la revitalisation des langues autochtones. Le rapport vise à brosser un portrait général de la radiodiffusion des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. Une analyse plus détaillée sera produite en explorant la réalité sur le terrain et en exprimant les besoins et les priorités des stations et des émissions de radio autochtones précises au pays. En nous fondant sur cette analyse, nous proposons les mesures essentielles à prendre pour faire davantage pour les stations de radio et les émissions autochtones au Canada afin de protéger, de promouvoir et de revitaliser les langues autochtones.

Deux balados de quinze minutes ont été produits par Nuxalk Radio et la Société de communication Atikamekw-Montagnais (Socam). Ces balados traitent du rôle de la radio autochtone dans la promotion et la revitalisation des langues autochtones, à partir des perspectives et des expériences uniques de ces deux stations.

Socam – Balado *À cœur ouvert*

<https://youtu.be/pnTxPa7waXs>

Nuxalk Radio – Balado *À cœur ouvert* (en anglais seulement)

<https://youtu.be/Is9QUOjdXog>

2. Méthodologie

L'objectif de « À cœur ouvert » est de donner une vue d'ensemble et de mieux comprendre la radiodiffusion autochtone au Canada. Les méthodes de recherche utilisées comprenaient un examen de la documentation et des entretiens de fond.

2.1. Méthodes de collecte de données

L'examen de la documentation a permis de dresser un portrait général des politiques sur la radiodiffusion autochtone. Une attention particulière a été accordée aux documents canadiens et internationaux qui offraient une approche fondée sur les droits.

Chacun des éléments suivants a contribué à définir la radiodiffusion autochtone et la promotion et la revitalisation des langues autochtones.

- 1 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)
<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1309374407406/1309374458958>
- 2 Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
<https://fr.unesco.org/creativity/convention>

- 3 Appel à l'action et résumé du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR)
https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf
- 4 Loi sur la radiodiffusion au Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/TexteCompleet.html>
- 5 Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone du CRTC
<https://crtc.gc.ca/fra/archive/1990/pb90-89.htm>

Plusieurs sources axées sur l'analyse de la radiodiffusion autochtone ont également été consultées :

- 6 La radiodiffusion autochtone et le CRTC : Leçons tirées de la délivrance des licences pour les stations de radio autochtones de type B
<https://crtc.gc.ca/fra/acrtc/prx/2018szwarc.htm>
- 7 Résultats d'une série de cinq rencontres régionales et d'une conférence nationale sur la radio autochtone organisées par le Community Media Advocacy Council en 2017 (Winnipeg, Iqaluit, Edmonton, Homalco First Nation, Halifax et Ottawa)
<https://archive.org/details/FutureFNIMBroadcasting>

Des entretiens de fond ont été réalisés auprès de stations et d'émissions de radio des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Un ensemble de questions a été élaboré sous la forme d'un sondage administré par téléphone, en personne ou en ligne. La plupart des entretiens ont été menés par téléphone par les consultants. Au total, trois entretiens ont été réalisés auprès de stations de radio dans des communautés inuites éloignées; ils ont eu lieu en personne avec des consultants recrutés sur place. Un sondage a été rempli en ligne.

Une première liste de vingt-neuf (29) stations de radio communautaires des Premières Nations, inuites et métisses et d'émissions de radio autochtones a été dressée parmi un large éventail de nations, de langues, de territoires et de provinces, de collectivités urbaines, rurales et éloignées. La priorité a été accordée aux stations et aux émissions qui privilégient la culture et la langue autochtones. Un échantillon représentatif des types de stations a été constitué, comportant notamment :

- des stations titulaires et non titulaires d'une licence du CRTC;
- des stations bien établies;
- des stations en attente d'une licence du CRTC;
- des stations émergentes;
- des stations à grande portée;
- des stations à faible portée;
- des émissions autochtones sur des stations de radio non autochtones (communautés autochtones urbaines);
- des radios Web.

Parmi cette première liste, dix-huit (18) stations et émissions ont répondu. Les directions de station, exécutives ou de programmation ont été interrogées. Dans certains cas, la personne interrogée occupait tous ces postes. Dans le cas des émissions de radio autochtones, il s'agissait des responsables de l'animation ou de la coanimation.

Sur les onze (11) stations et émissions de la liste qui n'ont pas été interrogées : une a refusé, certaines n'ont pu être localisées et les autres n'ont pas répondu aux appels ou aux courriels. De plus, après avoir communiqué avec le directeur exécutif de la Aboriginal Multi-Media Society of Alberta (AMMSA), quatre stations et deux réseaux ont été exclus parce qu'ils avaient déjà commencé à collaborer à l'élaboration de leurs propres recommandations stratégiques. Il s'agissait des stations AMMSA, CFNR, NCI, MBC et First Peoples Radio.

2.2. Limites

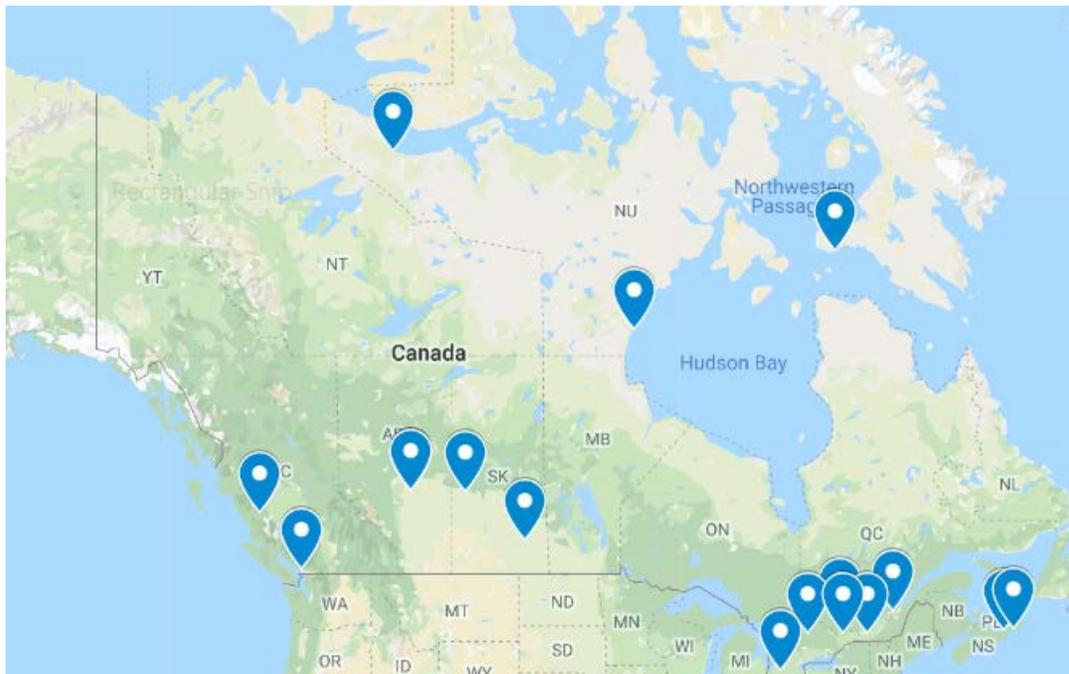
La méthodologie de sondage a été utilisée pour faciliter des études de cas approfondies. Cependant, les stations n'avaient pas toutes un personnel stable. Dans certains cas, les bénévoles et les animateurs et animatrices de radio ne disposaient pas de l'information complète concernant l'historique et ne pouvaient pas répondre à toutes les questions du sondage. Il se peut qu'une méfiance compréhensible à l'égard des sondages et des chercheurs et chercheuses en général ait limité davantage l'accès aux stations. Le temps qu'il a fallu pour prendre contact avec les personnes susceptibles d'être interrogées et réaliser des entretiens de fond a eu des répercussions sur la capacité de l'étude à trianguler les réponses par d'autres méthodes de recherche.



Reproduit avec l'aimable autorisation de CreekFM

2.3. Carte des radios autochtones

La carte des stations de radio autochtones faisant partie du sondage :



Interagir avec la carte sur <https://goo.gl/JfVLuA>

3. La radio autochtone et les droits linguistiques au Canada

3.1 La radio autochtone au Canada

La radio autochtone au Canada s'inscrit dans une politique qui n'a pratiquement pas changé depuis sa mise en œuvre en 1990. La Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est née de la reconnaissance des répercussions culturelles de l'afflux des médias du sud dans les collectivités autochtones éloignées et de l'arrivée de la technologie satellitaire. Elle définit le rôle principal des radiodiffuseurs autochtones : *répondre aux besoins culturels et linguistiques spécifiques de leurs auditoires, tout en créant un environnement propice à l'épanouissement des artistes, musiciens, auteurs et producteurs autochtones.*¹

La politique établit deux catégories pour les « entreprises autochtones », soit les stations de radio non commerciales appartenant à un organisme sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration qui sont membres de la communauté autochtone desservie par la station. Les stations de radio « autochtones de type A » sont exploitées dans des régions éloignées où, au moment de l'attribution de la licence, aucune autre station de radio commerciale n'était exploitée sous

¹CRTC (1990). Avis public CRTC 1990-89, Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone. Disponible à l'adresse suivante : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/1990/pb90-89.htm>

licence. Ces stations sont exemptées de l'obligation d'obtenir une licence et doivent simplement s'inscrire auprès du CRTC.

Les licences de radio « autochtones de type B » sont détenues par des stations autochtones exploitées dans une région où au moins une autre station de radio commerciale est en activité. Les licences de type B imposent des conditions aux stations autochtones qui les détiennent, en plus de leur obligation de respecter les codes de l'industrie et les exigences normalisées en matière de contenu musical canadien et de publicité.

Certaines stations de radio autochtones choisissent d'obtenir l'autorisation auprès de leur propre gouvernement autochtone, parfois en utilisant l'exemption de licence des stations autochtones de type A ou, dans un nombre de cas limités, en opérant indépendamment de l'administration du CRTC.²

Selon le Forum for Research and Policy in Communications (FRPC) du Canada, le CRTC a exprimé son intention de revoir la Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone à plusieurs reprises depuis 2000. Pour des raisons non précisées, ces intentions n'ont pas été mises en œuvre. Le plan triennal 2015-2018 du CRTC tient compte de l'intention du Conseil, ce qui était le cas en 2015-2016 :

Le CRTC réalisera un examen interne de sa politique relative à la radio autochtone afin de s'assurer que le cadre réglementaire est efficace et qu'il reflète les réalités des stations de radio qui desservent les Autochtones.

Le CRTC avait l'intention en 2016-2017 de publier un avis de consultation afin de procéder à un examen de la Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone et, en 2017-2018, de mettre en œuvre la nouvelle politique.³

3.2 Les droits linguistiques des Autochtones au Canada

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), les appels à l'action de la CVR et la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) constituent le fondement, le cadre conceptuel et les mesures cruciales à prendre pour « À cœur ouvert ».

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) en septembre 2007. Bien que le Canada n'ait pas encore ratifié la Déclaration, le gouvernement canadien a annoncé son intention de mettre en œuvre la DNUDPA.

Une étape importante vers la mise en œuvre a été franchie le 30 mai 2018 lorsque la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-262, *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, un projet de loi d'initiative parlementaire parrainé par le député Eeyou Romeo Saganash.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de loi C-262 en est à l'étape de la deuxième lecture au Sénat.⁴

²Fairchild, C (1998), « *Below the Hamelin Line: CKRZ and Aboriginal Cultural Survival* », Canadian Journal of Communication, Vol. 23 No. 2. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/1031/937>

³<http://frpc.net/wp-content/uploads/2017/02/FRPC-comment-7-February-2017.pdf>

⁴<https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=8160636&View=5&Language=F>

Le droit des peuples autochtones de pratiquer, d'entretenir et de transmettre leur culture et leur langue est inscrit dans la DNUDPA. Notamment, le paragraphe 11(1) stipule :

Les peuples autochtones ont le droit d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les techniques, les arts visuels et du spectacle et la littérature.⁵

L'article 13 de la DNUDPA précise :



Entrevue de Romeo Saganash avec l'aimable autorisation du site Web de la Société crie des communications de la Baie James.

1. Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes.

2. Les États prennent des mesures efficaces pour protéger ce droit et faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés.⁶

Le paragraphe 16(1) concerne directement le rôle de la radio autochtone dans la promotion et la revitalisation des langues. Il énonce que *les peuples autochtones ont le droit d'établir leurs propres médias dans leur propre langue.*

Le paragraphe 14(1) soutient directement le rôle d'enseignement des langues que de nombreuses radios autochtones ont assumé :

Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage.⁷

En 2008, le gouvernement canadien a créé la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) pour entendre les témoignages des Autochtones ayant survécu aux traumatismes coloniaux dans tout le pays, en particulier les survivant(e)s des pensionnats indiens et ceux et celles touchés par les traumatismes intergénérationnels qui en découlent.

⁵ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). Disponible à l'adresse suivante: https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf

⁶ Ibid

⁷ Ibid

En 2015, la CVR a publié son rapport mettant en branle un processus de réconciliation entre le gouvernement canadien et les nations autochtones dont les terres se trouvent sur son territoire. La Commission de vérité et réconciliation a publié 94 appels à l'action, y compris une réaffirmation de l'approche fondée sur les droits dans les relations entre l'État et les autochtones énoncée dans la DNUDPA :

43. *Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation.*⁸

De manière insistante, la CVR demande au gouvernement canadien *de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.*⁹

Dans son 14^e appel à l'action, la Commission demande au gouvernement fédéral d'adopter une loi sur les langues autochtones qui incorpore les principes suivants :

- i. les langues autochtones représentent une composante fondamentale et valorisée de la culture et de la société canadiennes, et il est urgent de les préserver;
- ii. les droits linguistiques autochtones sont renforcés par les traités;
- iii. le gouvernement fédéral a la responsabilité de fournir des fonds suffisants pour la revitalisation et la préservation des langues autochtones;
- iv. ce sont les peuples et les collectivités autochtones qui sont les mieux à même de gérer la préservation, la revitalisation et le renforcement des langues et des cultures autochtones;
- v. le financement accordé pour les besoins des initiatives liées aux langues autochtones doit refléter la diversité de ces langues.¹⁰

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) sert également de document de référence. Son article 7 stipule :

- 1) Les Parties s'efforcent de créer sur leur territoire un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux :
 - a) à créer, produire, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès, en tenant dûment compte des conditions et besoins particuliers des femmes, ainsi que de divers groupes sociaux, y compris les personnes appartenant aux minorités et les peuples autochtones
 - b) à avoir accès aux diverses expressions culturelles provenant de leur territoire ainsi que des autres pays du monde.

⁸Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action (2015). Disponible à l'adresse suivante : https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf

⁹Ibid, Appel à l'action no 13

¹⁰https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf

- 2) Les Parties s’efforcent également de reconnaître l’importante contribution des artistes et de tous ceux et celles qui sont impliqués dans le processus créateur, des communautés culturelles et des organisations qui les soutiennent dans leur travail, ainsi que leur rôle central qui est de nourrir la diversité des expressions culturelles.¹¹

4. Constatations

4.1. Stations de radio et émissions étudiées

Au total, dix-huit (18) stations de radio et émissions autochtones ont été interrogées. L’information recueillie dans le cadre de ce sondage en profondeur est présentée sous la forme de données agrégées; les stations ou les émissions ne sont pas identifiées par rapport à l’information qu’elles ont fournie. En effet, « À cœur ouvert » a été créé pour déterminer et présenter l’état général de la radiodiffusion autochtone, et d’en brosser un portrait général.

Sur les dix-huit stations et émissions à l’étude, douze desservent des collectivités des Premières nations, quatre sont inuites, deux sont métisses et une est une collectivité établie. Onze sont des stations de radio autochtones, quatre sont des émissions autochtones diffusées par des stations de radio communautaires ou universitaires non autochtones, et deux sont des balados. La collectivité établie a déjà fait l’expérience d’une station de radio communautaire dans sa réserve et elle planifie actuellement la création d’une station de ce type sur son territoire. Deux de ces stations sont rediffusées par des stations communautaires locales sur de vastes territoires autochtones.

Répartition par nation	
Nation	Répartition
Premières Nations	12
Inuits	4
Métis	2
Total	18

Répartition par type	
Type	Répartition
Station	11
Émissions autochtones	4
Baladodiffusion	2
Étape de la planification	1

4.2. Profil des stations et émissions de radio autochtones

Parmi les stations de radio autochtones à l’étude, la majorité sont exploitées en vertu d’une licence autochtone de type B du CRTC. Parmi les exceptions notables, mentionnons une station de grande puissance dont la portée géographique est importante et qui est exploitée en vertu d’une licence de radio communautaire du CRTC, et une station communautaire qui obtient l’autorisation d’exercer ses activités auprès des dirigeants héréditaires des Premières Nations, tout en bénéficiant d’une exemption de licence du CRTC. L’une d’entre elles prévoit d’être exploitée en vertu d’une exemption pour les stations autochtones de type A.

¹¹Textes fondamentaux de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2015). Disponible à l’adresse suivante : https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/convention2005_basictext_fr.pdf

En territoire inuit, une station appartient à CBC North et dispose de créneaux horaires limités pour la diffusion de contenu local. Une station a demandé une licence pour station de radio autochtone de type B et attend la décision du CRTC. Les quatre émissions de radio autochtones à l'étude sont situées dans des centres urbains et diffusent leurs émissions sur des stations communautaires ou universitaires non autochtones.

Seulement cinq stations sont en ondes en tout temps, bien que toutes les stations aient des horaires préétablis et limités pour diffuser du contenu original en direct, tout étant tributaires des systèmes de musique automatisés ou des rediffusions pour combler les heures restantes. Les stations plus petites, notamment celles qui n'ont qu'un ou deux employés, dépendent beaucoup des listes de lecture de musique automatisées pour remplir le temps d'antenne qui n'est pas consacré aux émissions en direct ou préenregistrées. Les créneaux horaires tôt le matin, le midi et le soir sont les plus couramment utilisés pour les émissions en direct.

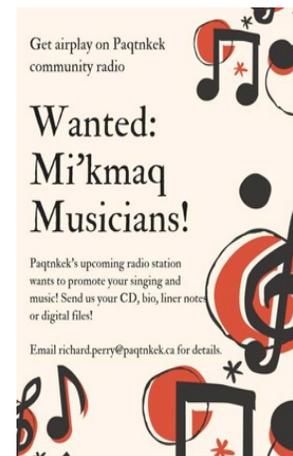
Seules deux stations voient leur contenu rediffusé par d'autres, tandis que trois émissions ont vu leur contenu rediffusé par le passé. Trois stations rediffusent le contenu d'autres stations; dans deux de ces cas, les stations ont des ententes avec d'autres stations de la région pour rediffuser le contenu d'une autre station. La troisième station rediffuse du contenu autochtone provenant de diverses stations nord-américaines et internationales. Quatre autres stations ont tenté de conclure des ententes de rediffusion ou espèrent le faire. Les obstacles à la rediffusion comprennent le coût et la difficulté d'établir des relations de soutien mutuel avec les bonnes stations.

Toutes les stations et émissions bien établies diffusent leur contenu en ligne par l'entremise du site Web ou des médias sociaux de leur station, à l'exception des stations situées au Nunavut, où la fiabilité d'Internet continue de présenter des difficultés.

4.3. Mandat et mission

Préserver et promouvoir la langue, la culture et les récits autochtones est la mission la plus souvent exprimée par les stations et les émissions à l'étude. Plus de la moitié des stations et des émissions à l'étude ont en commun ce même mandat. Revitaliser et réaffirmer la présence d'une langue autochtone en difficulté est la mission spécifique de trois de ces stations et émissions.

Informers les résident(e)s des événements communautaires, mettre en relation les membres de la communauté et créer un espace d'expression pour les voix autochtones sont des missions couramment citées par de nombreuses stations. Une station de radio et deux émissions de radio de campus, dont les auditeurs et auditrices sont des membres de communautés non autochtones, visent à promouvoir la réconciliation et à rapprocher les auditeurs et auditrices autochtones et non autochtones.



Reproduit avec l'aimable autorisation de la radio communautaire de Paqtnkek.

4.4. Programmation et public

Les stations programment habituellement des entrevues en direct ou préenregistrées, des annonces communautaires, des spectacles musicaux, des publicités et des enregistrements de musique indépendante, et des émissions à la demande. La teneur de créations orales locales a tendance à inclure des nouvelles communautaires, des annonces d'événements, la météo, les sports et des entrevues. Beaucoup de stations organisent des bingos radiophoniques comme moyen de lever leurs propres fonds.

Certaines stations utilisent le temps d'antenne pour promouvoir la santé et le bien-être en fournissant des renseignements relatifs aux services sociaux et de santé communautaires et en interrogeant des professionnels de la santé. Une minorité de stations font la promotion de leurs émissions au moyen de dépliants, de bulletins d'information et de panneaux d'affichage routiers. De nombreuses stations font actuellement de la radiodiffusion, en particulier la couverture en direct des événements communautaires ou des réunions du conseil.

La programmation musicale varie considérablement et est conçue pour plaire à différentes générations. De nombreuses stations diffusent de la musique autochtone, notamment des pow-wow, des joueurs et joueuses de violon et des artistes autochtones locaux, dans le cadre d'émissions spécialisées ou intégrées à des listes de lecture automatisées. Cette musique est souvent donnée à des stations par des membres de la communauté ou acquise en ligne. De nombreuses stations contactent des artistes locaux pour promouvoir leur musique. Les médias sociaux jouent un rôle important dans l'approvisionnement en musique, par le biais des suggestions et des demandes des auditeurs et auditrices.



Avec l'aimable autorisation de MicMac Maliseet News.

Les stations et les émissions ne disposent pas de statistiques exactes ou d'une connaissance claire de la ventilation de leurs publics, mais essaient d'adapter le contenu à divers groupes d'âge allant des jeunes enfants aux aîné(e)s. Les émissions de discussion ont tendance à être plus populaires auprès des publics plus âgés. Les outils des médias sociaux, principalement Facebook en direct, sont importants pour attirer de nouveaux publics plus jeunes et sont également appréciés par les personnes qui souhaitent rester en contact avec leur communauté lorsqu'elles sont en déplacement pour des raisons médicales, professionnelles ou liées aux études.

La baladodiffusion et la diffusion continue audio et vidéo en direct par le biais de plateformes de médias sociaux gagnent en popularité auprès de nombreuses stations et émissions de radio. Cela permet aux programmes linguistiques et culturels d'atteindre les jeunes qui sont encouragés à écouter et à créer du contenu. Cela aide également à créer des possibilités de mentorat bénévole dans le cadre d'émissions radiophoniques autochtones.

La documentation et l'archivage des émissions prennent beaucoup de temps et sont difficiles à réaliser sans un personnel attitré. Bien que cette question n'ait pas été largement citée, elle constitue un besoin réel et est sans aucun doute importante pour la revitalisation de la langue et de la culture. Un petit nombre d'écoles et d'universités autochtones et non autochtones utilisent les balados de la radio autochtone en classe. Certaines personnes interrogées se sont dites préoccupées quant à la protection du contenu qu'elles créent contre une utilisation inappropriée.

Les publics comprennent souvent des auditeurs et auditrices non autochtones, en particulier ceux des stations communautaires situées dans des régions non éloignées et ceux des émissions de radio urbaines. Ces stations et

émissions se décrivent comme étant ouvertes et accessibles à tous et à toutes, et bon nombre d'entre elles font des efforts constants pour élargir la portée de leurs émissions à de nouvelles catégories d'auditeurs et auditrices. Certaines incluent d'autres langues autochtones dans leur programmation et l'une d'entre elles offrent du temps d'antenne aux langues minoritaires non autochtones. Celles qui utilisent les médias sociaux font état de la mobilisation des publics autochtones et non autochtones du monde entier.

La réconciliation est le résultat de la vérité. Une fois que la vérité sur l'histoire autochtone aura été normalisée au Canada, la réconciliation pourra commencer. La radio autochtone peut lancer cette conversation.

Le thème de la réconciliation est apparu en relation avec la mobilisation des publics non autochtones, principalement pour faciliter une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des cultures et des langues autochtones. Pour certaines stations et émissions, le fait d'ouvrir des espaces de dialogue avec les communautés non autochtones est considéré comme important pour « bâtir des relations positives et mettre fin aux méconnaissances » des peuples autochtones. À cet égard, une nouvelle demande notable tient au fait d'entendre des jeunes sur les stations de radio autochtones et non autochtones dans les zones urbaines, et de créer des espaces pour les intérêts et l'expression des survivants autochtones, des enfants placés et des adultes à risque.

Toutes les stations à l'étude, à l'exception de quelques-unes, utilisent une forme ou une autre de sondage pour obtenir régulièrement les commentaires des auditeurs et auditrices et accroître la mobilisation, la plupart par le biais de segments téléphoniques et d'autres par les médias sociaux. Les sondages aident les stations à se faire une idée de l'intérêt des auditoires à l'égard de différents sujets et à les mobiliser sur des questions importantes. Les personnes qui animent invitent régulièrement leur auditoire à leur faire part de leurs demandes, préoccupations et renseignements au sujet d'événements et d'activités, y compris les célébrations, les possibilités de formation et d'emploi, et les nouvelles communautaires. La tribune téléphonique à la radio est particulièrement importante dans les communautés nordiques éloignées.

La plupart des stations et des émissions à l'étude s'efforcent ou ont l'intention de faire en sorte de manière continue de faire participer les jeunes en tant qu'auditeurs et auditrices ou créateurs et créatrices de contenu. Les jeunes représentent une priorité pour la sensibilisation, car les directions et les animateurs et animatrices de radio remarquent que les jeunes ont tendance à se tourner vers les médias sociaux pour accéder au contenu qui les intéresse, alors que la radio s'adresse traditionnellement aux auditeurs et auditrices plus âgés. Les responsables de la programmation radio veulent amener les jeunes à participer à des discussions intéressantes sur leur propre culture et dans leur propre langue, afin d'accroître leur sentiment de bien-être et de « soutenir les gens sur le plan de leur capacité d'épanouissement ».



Avec l'autorisation de la radio 95.3 Creek FM.

Les bénévoles constituent le principal soutien aux émissions radiophoniques autochtones diffusées sur les campus et les stations communautaires non autochtones. Dans les stations de radio communautaires, le public est la source d'une partie du contenu diffusé par le biais d'émissions avec la participation des auditeurs et auditrices



Avec l'autorisation de la radio 95.3 Creek FM.

et en communiquant avec les animateurs et animatrices pour leur faire part de nouvelles, de questions, de renseignements, de dons et de suggestions de musique. Les expert(e)s et invité(e)s récurrents qui entretiennent depuis longtemps un lien avec leur station de radio communautaire apportent également une contribution bénévole importante.

4.5. Langues autochtones

Les radiodiffuseurs autochtones interrogés se situent dans des paysages linguistiques divers. Certains sont situés dans des communautés où la langue autochtone est largement parlée. Cela est particulièrement le cas dans les communautés éloignées et surtout dans les communautés nordiques. D'autres se trouvent dans des territoires où la langue autochtone est gravement menacée d'extinction, c'est-à-dire qu'il ne reste que de rares locuteurs et locutrices la parlant couramment, le plus souvent des aîné(e)s.

Le cadre de travail de l'UNESCO sur la vitalité et la disparition des langues distingue six niveaux de vitalité linguistique en fonction de neuf facteurs. La transmission intergénérationnelle de la langue est le plus important de ces facteurs. Conformément à la transmission intergénérationnelle, les six niveaux de vitalité linguistique sont les suivants :

Sûr : la langue est parlée par toutes les générations; la transmission intergénérationnelle est ininterrompue.

Vulnérable : la plupart des enfants parlent la langue, mais elle peut être limitée à certains domaines (comme le foyer).

En danger : les enfants n'apprennent plus la langue comme langue maternelle à la maison.

Sérieusement en danger : la langue est parlée par les grands-parents et les générations plus âgées; bien que la génération des parents puisse la comprendre, ces derniers ne la parlent ni aux enfants ni entre eux et elles.

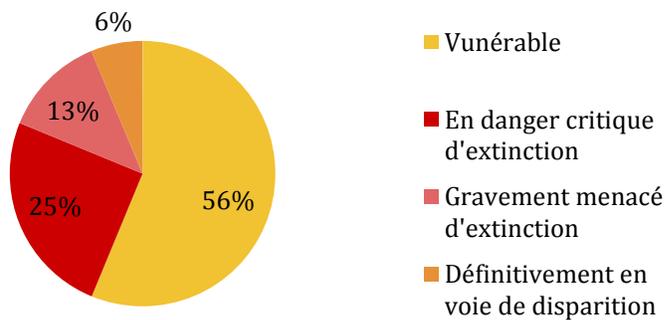
Moribond : les plus jeunes locuteurs et locutrices sont les grands-parents et les personnes les plus âgées; ils et elles parlent la langue partiellement et rarement.

Mort : il ne reste plus aucun locuteur.

<http://www.unesco.org/languages-atlas/index.php>

Selon l'Atlas des langues en danger dans le monde de l'UNESCO, on peut classer les langues autochtones que représentent les stations et les émissions de radio comme le montre le tableau ci-dessous.

Vitalité des langues autochtones par station ou émission de radio



Dans certains cas, les stations représentent de vastes territoires où plusieurs langues sont parlées et offrent une programmation multilingue; nous avons classé ces stations selon les principales langues parlées sur le territoire ou en ondes. Aucune langue autochtone n'est classée comme « sûre » au Canada.

Les émissions radiophoniques ont tendance à être principalement diffusées dans la langue autochtone par les stations de radio communautaires situées dans les territoires où une langue autochtone vulnérable est parlée (où

la plupart des enfants parlent cette langue). La langue est souvent suivie d'une traduction en anglais, ou il y a une alternance équilibrée entre la langue autochtone et l'anglais.¹² Dans ces cas, le fait de privilégier la langue autochtone est souvent intégré au mandat de la station. Cela tient compte de la possibilité que les membres de la communauté - surtout les aîné(e)s - soient des locuteurs unilingues de la langue autochtone.

Dans certains cas, l'anglais est surtout utilisé lorsque des personnes non autochtones sont interrogées ou se rendent à la station pour fournir de l'information aux membres de la communauté; dans ces cas, les animateurs et animatrices assurent la traduction dans la langue autochtone. Nous avons interrogé quatre stations qui fonctionnent de cette façon. Les quatre sont situées dans des régions où l'on parle des dialectes du cri ou de l'inuktitut – deux des langues autochtones les plus parlées au Canada, selon le recensement de 2011¹³.

¹²Toutes les stations et émissions de radio à l'étude desservent des populations dont la langue officielle de choix est l'anglais.

¹³ Statistique Canada (2011). Recensement, Les langues autochtones au Canada. Disponible à l'adresse suivante :

https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_3-fra.cfm#fnb4

Les stations de radio desservant des communautés dont la langue autochtone est menacée intègrent la programmation linguistique de différentes façons. L'utilisation des langues autochtones par ces stations se divise en deux grandes catégories : d'une part, l'enseignement des langues, comme les segments « mot du jour », les cours de langue et les conversations avec des locuteurs et locutrices plus âgés, et d'autre part, l'utilisation des mots et concepts autochtones dans les émissions régulières, comme les prières d'ouverture et les présentations.

Lorsque les animateurs et animatrices radio ne parlent pas couramment la langue et que les stations n'ont pas accès à des professeur(e)s de langues, ils et elles utilisent du contenu provenant d'autres sources, comme les archives et les enregistrements des cours de langues. Bien que la langue mi'kmaq soit classée comme vulnérable, les stations à l'étude qui se trouvaient dans des collectivités mi'kmaq ont signalé un faible taux de personnes parlant couramment et des difficultés à trouver des locuteurs et locutrices. Par conséquent, elles emploient les stratégies associées autrement aux environnements linguistiques menacés.



Locuteur de la langue, avec l'aimable autorisation de la Socam.

Plusieurs stations espèrent présenter des émissions spécialisées en langue autochtone dans un avenir proche.

Les stations qui n'ont pas d'émissions de discussion axées sur la langue ont tendance à inclure un contenu en langue autochtone par le biais de la musique. Plusieurs stations espèrent présenter des émissions spécialisées en langue autochtone dans un avenir proche. Ces stations citent le manque de personnel, le manque de locuteurs et locutrices disponibles et un financement irrégulier ou inadéquat comme des obstacles à l'établissement d'une programmation linguistique.

Les émissions radiophoniques autochtones diffusées par des stations communautaires et universitaires non autochtones ont tendance à employer des stratégies linguistiques similaires à celles des stations opérant dans des communautés dont la langue est menacée. Cette situation est attribuable à une combinaison de facteurs, dont un public cible qui n'est pas composé de personnes qui parlent couramment, des animateurs et animatrices qui ne parlent pas souvent la langue et le fait d'atteindre des publics urbains non autochtones.

De nombreuses stations et émissions qui mettent l'accent sur les langues autochtones, ou qui aimeraient le faire, ont le même objectif de promouvoir et d'affirmer la présence, la pertinence et l'accessibilité de leur langue en l'utilisant dès que possible, surtout de façon occasionnelle et amusante.

La plupart des stations et des émissions ont déclaré avoir reçu des commentaires enthousiastes sur la disponibilité du contenu en langues autochtones. Les publics fournissent leur rétroaction de plusieurs façons : directement aux directions de la station et aux animateurs et animatrices de l'émission, et par le biais de commentaires dans les médias sociaux. Les auditeurs et auditrices, qu'ils ou elles soient autochtones ou non, exigent une plus grande diversité et une plus grande fréquence du contenu en langues autochtones.

Les publics remarquent et expriment rapidement leur inquiétude lorsqu'une émission linguistique prend fin ou est interrompue, particulièrement dans les communautés éloignées, où la radio est un élément central de la vie

communautaire. Les directions de stations et les responsables de l'animation des émissions observent les effets de leurs émissions sur les membres de la communauté, en particulier lorsqu'ils et elles sont contactés par des auditeurs et auditrices qui expriment leur gratitude et leur intérêt, mais aussi en observant les changements dans la façon dont les gens utilisent la langue autochtone dans leurs interactions quotidiennes.

Les stations et les émissions sont divisées lorsqu'il s'agit d'évaluer l'incidence de leur programmation sur la revitalisation linguistique. Environ les deux tiers pensent avoir eu une incidence positive, certaines citant l'adoption par les jeunes des concepts et des mots autochtones qui figuraient auparavant comme « mot du jour » dans leurs émissions.

Les autres stations et émissions estiment que leur incidence a été limitée ou qu'elles n'ont pas été en mesure d'en faire assez.

Certains animateurs et animatrices de radio signalent que leur propre connaissance de leur langue autochtone s'est considérablement améliorée depuis qu'ils et elles ont intégré la langue autochtone dans leurs émissions de radio. Les autres stations et émissions estiment que leur incidence a été limitée ou qu'elles n'ont pas été en mesure d'en faire assez. Parmi les raisons invoquées, mentionnons le manque d'accès aux ressources d'apprentissage linguistiques et le besoin d'obtenir davantage de soutien, en matière de personnel ou de bénévoles par exemple, en particulier dans le cas de ceux et celles qui travaillent seuls. Plusieurs personnes interrogées ont souligné qu'elles auraient besoin d'avoir accès à un financement consacré au travail culturel et linguistique.

4.6. Financement

La plupart des stations de radio communautaires reçoivent des budgets de fonctionnement de leur conseil de bande ou de leur gouvernement autochtone. Ce financement couvre rarement plus que le salaire d'un seul employé et les coûts d'exploitation de base. Deux stations ne reçoivent pas d'appui de leur gouvernement local (conseil de bande); l'une d'entre elle parce que les finances de la communauté sont « dans le rouge ».

Deux stations et une émission reçoivent un financement fédéral direct sous forme de subventions. Une seule station de radio reçoit un financement de projet consacré aux émissions de langue, qui couvre les salaires et permet à la station d'affecter du personnel aux émissions de langue. Parmi les stations et les émissions de radio à l'étude, la plupart ont présenté ou prévoient de présenter une demande de financement au gouvernement fédéral ou territorial. Une minorité d'entre elles craint que l'obtention d'un financement gouvernemental n'entraîne une perte de contrôle sur le contenu des programmes. Un répondant a déclaré avoir reçu un financement suffisant par le biais de contributions communautaires (dons et autres formes de soutien).

Les petites et les grandes stations doivent être en mesure de couvrir les coûts d'exploitation, notamment les services publics, Internet et le téléphone, le loyer (pour environ la moitié des répondants) et les salaires. Certaines stations ont également des frais tels que les honoraires des aîné(e)s, les frais de diffusion (SOCAN) et l'entretien des bâtiments et de l'équipement. Quelques stations sont aussi à l'affût de fonds pour un nouveau bâtiment ou un nouvel espace, ainsi que pour du mobilier et du matériel. Les budgets des stations varient de sommes à six chiffres pour couvrir les coûts d'exploitation et les salaires des multiples membres du personnel (la minorité), à un seul salaire mensuel et aux services de base (la majorité).

Parmi les autres moyens existants pour recueillir des fonds, citons le bingo à la radio, la vente de billets de loterie, les marathons de collecte de fonds, la publicité des entreprises locales et la location de locaux pour des événements. Une station a reçu des dons de matériel, tandis qu'une autre dépend de dons privés.

La plupart des stations reconnaissent la nécessité de tirer des revenus publicitaires, mais pas au détriment de leurs priorités de programmation. Les recettes publicitaires ne constituent généralement pas une source importante de soutien. En raison du petit nombre d'entreprises disponibles, la plupart des stations ne peuvent tirer des revenus publicitaires que d'événements imprévus, comme les campagnes politiques, les messages d'intérêt public du gouvernement et quelques événements d'affaires locaux. Une station a fait état de la résistance au sein de l'organisation à la vente d'annonces publicitaires, qui sont perçues comme nuisibles à l'accès à l'information et à l'établissement des priorités en matière de programmation.



Avec l'aimable autorisation du site Web de la Société crie des communications de la Baie James.

Les émissions de radio autochtones qui sont diffusées sur les campus et dans les stations communautaires ne peuvent pas générer leurs propres recettes publicitaires; tout l'argent recueilli par la publicité est transmis à la station hôte. Certaines émissions doivent recueillir annuellement un montant donné de fonds pour la station de radio qui les héberge. Un programme de baladodiffusion établit des relations réciproques avec les consommateurs non autochtones de son contenu, comme les professeurs qui utilisent des balados dans leur classe, en leur demandant une contribution en échange.

Parmi les répondants qui ont fourni des renseignements sur le financement antérieur, environ la moitié ont déclaré avoir considérablement réduit ou interrompu le financement gouvernemental, invoquant davantage de concurrence ou des changements dans les priorités du gouvernement fédéral, ce qui a entraîné l'abandon des subventions.

4.7. Défis et possibilités

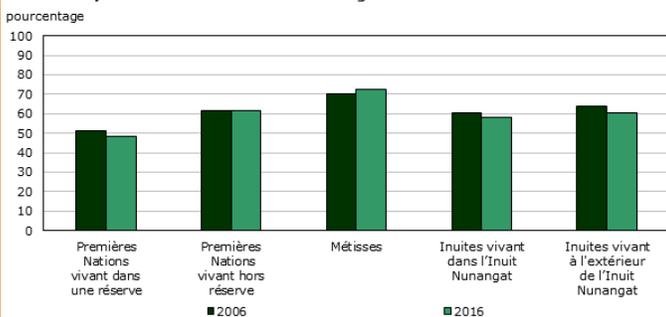
Les stations et les émissions de radio autochtones à l'étude ont fait ressortir divers défis auxquels elles sont confrontées dans la gestion de leur station ou de leur émission, la réalisation de leur mandat et la promotion de la langue et de la culture autochtones. Elles ont également fait part d'un certain nombre de possibilités qui, si elles étaient bien exploitées, faciliteraient leur travail.

Quatre grandes catégories résument les principaux défis soulevés par les personnes interrogées : la pénurie de personnel, le manque de financement, l'infrastructure et l'équipement et l'accès à l'information.

Pénurie de personnel

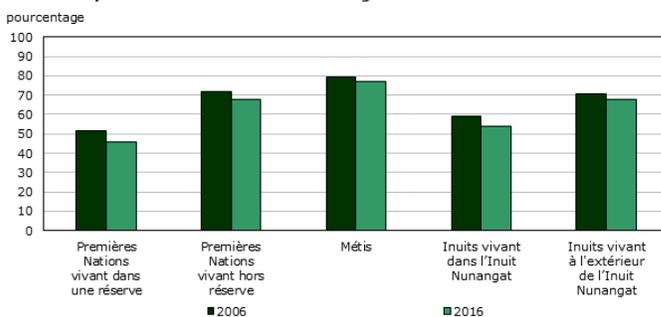
De nombreuses stations et émissions de radio autochtones sont constamment confrontées à un sous-effectif. Les deux tiers des stations et des émissions à l'étude sont dirigés par une seule personne qui est souvent responsable de plusieurs tâches : gestion, animation d'émissions, demande de financement, formation des bénévoles. La tâche exige souvent de longues heures de travail et beaucoup de dévouement; certains disent que cela peut mettre à rude épreuve les relations familiales.

Graphique 10
Taux d'emploi des femmes autochtones âgées de 25 à 54 ans



Sources : Statistique Canada, recensements de la population de 2006 et 2016.

Graphique 11
Taux d'emploi des hommes autochtones âgés de 25 à 54 ans



Sources : Statistique Canada, recensements de la population de 2006 et 2016.

Avec l'aimable autorisation de Statistique Canada <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-659-x/89-659-x2018001-fra.htm>

La pénurie de personnel, le manque de financement, l'équipement, l'infrastructure et l'accès à l'information et aux ressources sont autant d'obstacles presque insurmontables pour les stations de radio communautaires autochtones.

Plusieurs responsables de stations et émissions ont fait référence à la pauvreté et aux taux élevés de chômage et de sous-emploi parmi les Autochtones comme raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas ou ne veulent pas compter sur des bénévoles. Comme l'a dit un répondant, « nous ne pouvons pas avoir de bénévoles parce que les gens ont besoin de nourriture et d'argent. Les gens s'inquiètent de leur prochain repas. »

Le roulement du personnel et des bénévoles constitue un problème pour plusieurs stations et émissions. Les raisons couramment invoquées pour expliquer le roulement du personnel sont l'épuisement professionnel et la fatigue due aux longues heures de travail et à l'excès de travail, ou, comme l'a déclaré un répondant, « la passion y est, c'est l'énergie qui fait défaut ». Parmi les autres raisons, mentionnons l'insuffisance des fonds permettant de verser un salaire décent aux membres du personnel, ce qui les oblige à occuper plusieurs emplois ou à accepter de meilleures offres ailleurs. Plusieurs stations ont mentionné le vieillissement du personnel ou le décès récent d'employés, en particulier d'animateurs de radio plus âgés et de professeurs de langues - une préoccupation importante dans les communautés où il y a peu de jeunes locuteurs de langues autochtones qui peuvent occuper le poste.

Plusieurs responsables de stations et d'émissions ont mentionné que des personnes hautement qualifiées sont déjà très recherchées, surtout celles qui parlent couramment la langue autochtone et qui sont prêtes à passer à l'antenne.

Manque de financement

L'insuffisance de financement est souvent citée comme étant la cause de la pénurie de personnel. Plusieurs stations ont fait état de réductions importantes du financement gouvernemental au fil des années, tandis que d'autres ont mentionné des fonds qui n'augmentent pas, malgré un bassin croissant de demandeurs entre lesquels le financement doit être réparti.

Une station a mentionné la complexité du processus de demande de financement comme constituant un obstacle de taille, entraînant souvent le non-respect des échéances. Peu d'entre elles ont réussi à obtenir du financement par le biais de demandes de subvention, ce qui a provoqué de la frustration. Une station a expliqué que les subventions gouvernementales lui ont été refusées parce qu'elle gagnait « trop d'argent » avec les collectes de fonds du bingo.

Bon nombre des personnes interrogées ont souligné que la plupart des fonds disponibles sont axés sur des projets. Par conséquent, les émissions et les stations ne recevant pas de financement de base sont davantage confrontées à des difficultés à garantir leur viabilité. Il y a notamment beaucoup moins de possibilités de financement pour les dépenses de fonctionnement, l'équipement et les infrastructures.

Les émissions radiophoniques autochtones diffusées par des stations communautaires et universitaires non autochtones sont en outre limitées, car elles doivent recueillir des fonds chaque année pour leur station hôte et reverser les recettes publicitaires qu'elles génèrent.

Infrastructures et équipement

Bon nombre de responsables de stations et d'émissions ont exprimé le besoin d'équipements en plus grande quantité et qualité, et d'infrastructures plus modernes. Ce défi est la conséquence directe d'un accès limité au financement. Les besoins d'équipements mentionnés par les responsables de stations comprennent du matériel et des logiciels de studio, un émetteur ayant une meilleure portée, une génératrice d'urgence et des mises à jour du matériel existant pour moderniser le studio.

Six stations et émissions ne manquent pas d'espace permanent, dédié ou adéquat pour leurs besoins. L'une d'entre elles, une émission de radio autochtone diffusée sur une radio de campus, aimerait offrir davantage de contenu en langue autochtone à la communauté urbaine, mais elle est limitée par la programmation complète de la station de radio dont les ondes hébergent l'émission.

Accès à l'information et aux ressources

Un bon nombre de directeurs et directrices de stations et d'animateurs et animatrices d'émissions interrogés estimaient ne pas disposer de toute l'information nécessaire pour exploiter efficacement leur station ou leur émission. Cela comprend de l'information sur les différents types de financement, sur la façon de remplir les demandes d'approbation du CRTC et sur les connaissances techniques. Un répondant, qui aide à mettre sur pied une nouvelle station, déclare que quelqu'un dans la communauté a déjà tenté de créer la station, mais s'est senti tellement intimidé par les divers formulaires gouvernementaux nécessaires qu'il a abandonné le projet. Certains répondants ont insisté sur la difficulté de trouver des ressources d'apprentissage des langues et d'y accéder.

Plusieurs personnes ont mentionné qu'elles avaient été aidées dans le processus de démarrage de leur station ou de leur émission par des stations et des émissions déjà établies. Bon nombre des personnes interrogées aimeraient voir un réseau ou une plateforme qui aiderait les stations et les émissions de



Avec l'aimable autorisation de CFPQ-FM.

radio autochtones à tisser des liens entre elles afin de permettre le partage de l'information et des ressources et le soutien mutuel.

Possibilités

Malgré ces difficultés, les personnes interrogées ont souligné certaines possibilités qui pourraient faciliter leur travail. De nombreux directeurs et directrices et animateurs et animatrices de radio encadrent et forment les jeunes. Ils et elles voient un grand potentiel dans le renforcement des capacités de la jeune population autochtone, à la fois pour créer une nouvelle génération pour animer ou travailler à la radio et pour utiliser la radio comme une possibilité de perfectionnement professionnel.

Un répondant a toutefois souligné le défi d'intégrer la responsabilité de former de nouvelles personnes à son emploi du temps déjà très chargé. Plusieurs répondants ont mentionné le défi de former les employé(e)s, puis de les perdre en raison du roulement de personnel ou de meilleures offres d'emploi. D'autres répondant(e)s estiment que s'ils et elles étaient en mesure d'offrir une formation plus complète, ils et elles n'auraient aucun problème à susciter l'intérêt des jeunes et d'autres membres de la communauté pour la radio et pour parler ou apprendre les langues autochtones.



Mentorat des jeunes, avec l'aimable autorisation de la Socam.



Avec l'aimable autorisation du site Web de la Société crie des communications de la Baie James.

Les nouvelles technologies sont également perçues par beaucoup comme offrant des possibilités permettant d'intéresser un public plus large. L'équipement numérique et l'accès à Internet permettent à un plus grand nombre de personnes d'offrir du contenu culturel et linguistique à des publics de manière plus stimulante et énergique. Les répondant(e)s ont cité la baladodiffusion, la diffusion continue en direct, les médias sociaux, la radio en ligne et les téléphones cellulaires comme des technologies pouvant rendre la radio plus accessible, mobile et stimulante pour les jeunes publics et les personnes qui créent les contenus.

5. Analyse

Les expert(e)s de la radio autochtone du Canada - directeurs et directrices de stations, réalisateurs et réalisatrices, producteurs et productrices, animateurs et animatrices et bénévoles - sont tous et toutes très conscients des avantages et du potentiel de la radio autochtone en tant qu'instrument relativement accessible, indépendant et souple pour la revitalisation des langues et cultures autochtones. Ils et elles considèrent que la culture est vitale pour le bien-être des communautés et des personnes. La radio autochtone est appréciée en tant que service essentiel, avec un potentiel énorme pour ouvrir de nouveaux espaces, amplifier les voix et défendre les priorités autochtones.

Tout au long des discussions avec ces expert(e)s de la radio autochtone et dans les documents examinés, la réconciliation est apparue comme un thème global et transversal. Ceux et celles qui assurent le fonctionnement quotidien de la radio autochtone dans tout le pays soulignent que l'État canadien a l'obligation morale et légale de soutenir la revitalisation et la promotion de la culture et des langues autochtones et d'assurer la présence de voix autochtones dans les médias et sur les ondes.

Plusieurs font référence aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) et à l'engagement du gouvernement canadien envers la réconciliation avec les peuples autochtones,¹⁴ ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), comme fournissant une approche fondée sur les droits dans laquelle ils et elles peuvent formuler leurs revendications.

L'accent mis sur les droits et la réconciliation s'appuie sur les affirmations de la DNUDPA et de la CVR concernant le droit des peuples autochtones de pratiquer et revitaliser leur culture et leur langue, d'instruire leur population dans leur propre langue et selon des méthodes culturellement appropriées, et de créer leurs propres médias en langues autochtones (voir la section 3.2). Un financement fédéral adéquat pour de telles initiatives est considéré comme une responsabilité de la Couronne conformément à l'intention déclarée du gouvernement de se réconcilier avec les peuples autochtones. Enfin, une approche axée sur les droits et la réconciliation s'articule autour des concepts de souveraineté et d'autodétermination autochtones et d'une relation de nation à nation entre les peuples autochtones et la Couronne (appels à l'action 45, 46, 47 de la CVR;¹⁵ et articles 3, 4, 5 de la DNUDPA¹⁶).

5.1. Promotion et revitalisation des langues

Nous savons que pour nous sentir bien, entiers et reliés à chaque arbre et à chaque brin d'herbe, nous avons besoin de ce lien avec les générations passées qui sont mortes ici, et avec la langue. La culture sauve des vies.

– Animateur d'émission radio

¹⁴ <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2018/02/14/discours-du-premier-ministre-la-chambre-des-communes-au-sujet-du>

¹⁵ Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action (2015). Document disponible à l'adresse suivante : http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf

¹⁶ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). Document disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

La santé des cultures et des langues autochtones est étroitement liée à la guérison des peuples autochtones après les traumatismes de la colonisation. Le rôle que jouent la culture, l'identité et la langue dans les processus holistiques de santé et de guérison a été démontré dans plusieurs études.

Chandler et Lalonde (1998) ont constaté que la continuité culturelle a un effet direct sur la prévalence du suicide chez les jeunes. Le taux de suicide chez les jeunes des Premières Nations était presque 140 fois plus élevé dans les collectivités sans continuité culturelle que dans les collectivités où tous les facteurs de continuité culturelle étaient présents. Ces facteurs comprennent l'autonomie gouvernementale, le contrôle des services, les efforts pour contrôler les terres traditionnelles et la présence d'installations culturelles¹⁷. Les mêmes auteurs ont ensuite appliqué le facteur unique de la langue autochtone comme indicateur de la continuité culturelle et ont constaté que le taux de suicide chez les jeunes était très faible dans les collectivités où plus de la moitié de la population pouvait tenir une conversation dans sa langue autochtone¹⁸.



Avec l'aimable autorisation de la Socam.



Avec l'aimable autorisation du site Web de la Société crie des communications de la Baie James.

La langue est un vecteur essentiel de transmission des connaissances et des valeurs culturelles. La perte de la langue a des conséquences négatives sur l'identité, l'estime de soi, l'autonomisation et le bien-être. L'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (2008-2010) a révélé que les adultes qui utilisent leur langue quotidiennement déclarent un meilleur équilibre spirituel que ceux et celles qui ne l'utilisent pas¹⁹. Une étude menée auprès d'adultes autochtones vulnérables au diabète de type 2 a révélé qu'un programme d'enseignement culturel et linguistique d'une durée de six mois était plus efficace pour réduire les facteurs de risque de diabète que l'alimentation conventionnelle et l'exercice physique²⁰. Enfin, une étude australienne a révélé que les personnes qui déclarent connaître une langue autochtone, avoir des liens avec leur culture ou vivre sur des terres traditionnelles rapportent également des niveaux de bonheur plus élevés - indépendamment d'autres facteurs sociaux comme l'éducation, le revenu et l'emploi²⁰.

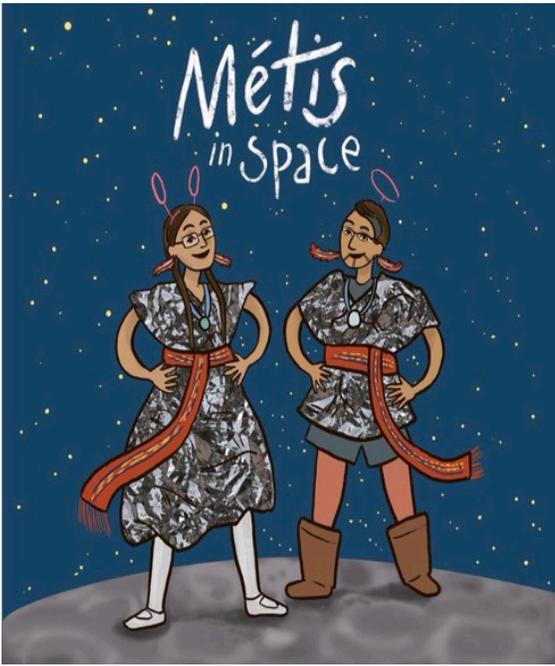
¹⁷ Chandler, M. J., et C. Lalonde (1998). « Cultural continuity as a hedge against suicide in Canada's First Nations », *Transcultural Psychiatry*, vol. 35, n° 2, pp.191-219.

¹⁸ Hallett, D., M. J. Chandler et C. E. Lalonde 2007. « Aboriginal language knowledge and youth suicide », *Cognitive Development*, vol. 22, pp. 392-399.

¹⁹ Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (2016).

²⁰ McGavok, J. « The link between culture and health is vital for First Nations », *Toronto Star*, 27 mai 2016. Article en anglais disponible à l'adresse suivante : <https://www.thestar.com/opinion/commentary/2016/05/27/the-link-between-culture-and-health-is-vital-for-first-nations.html>

²⁰ Biddle, N., et H. Swee (2012). « The relationship between well-being and Indigenous land, language and culture in Australia », *Australian Geographer*, vol. 43, n° 3, p. 215.



Avec l'aimable autorisation de Metis in Space.

Plus d'un tiers des répondants au sondage ont mentionné des pertes linguistiques importantes dans leur communauté. Certains ont mentionné qu'il ne restait qu'un très faible pourcentage de personnes parlant couramment la langue, tandis que d'autres ont fait référence à la perte récente d'aîné(e)s et de professeur(e)s de langue. Certain(e)s ont été francs sur la situation de leur langue autochtone, s'exprimant ainsi : « nous ne sommes plus rattachés à la langue que par un fil »; « quel que soit l'acharnement que vous mettez à la tâche, vous avez l'impression que le canot est en train de couler. On bouche les trous, mais l'eau continue de pénétrer et le canot coule ».

De nombreux radiodiffuseurs autochtones font l'expérience quotidienne de se battre et de remporter des succès en matière linguistique. Plusieurs d'entre eux apprennent leur langue autochtone aux côtés de leur public. Cela peut représenter un défi majeur en milieu urbain et dans les communautés où il y a peu de locuteurs et locutrices qui parlent couramment. L'immersion ne constitue pas toujours une option, les ressources d'apprentissage des langues peuvent être difficiles à dénicher et les directions de radio et les personnes qui animent se trouvent déjà à court de temps.

Les aspirations de la communauté à la revitalisation de la langue augmentent, en dépit, ou peut-être en raison, de circonstances aussi difficiles. Ces aspirations peuvent être nourries en introduisant l'enseignement des langues à la maison d'une manière accessible grâce à la radio. Les apprenant(e)s n'ont besoin que d'une radio peu coûteuse et les enseignant(e)s peuvent facilement créer du contenu sans outils ni formation technique trop complexes. Cette accessibilité permet à un plus grand nombre de personnes de la communauté de prendre part à la revitalisation linguistique. Comme l'explique un directeur de station, « il est important que les gens entendent parler une langue quotidiennement ». Les émissions radiophoniques en langues autochtones peuvent tirer pleinement parti du rôle important que la radio joue déjà dans de nombreuses communautés autochtones et pour relier les publics urbains à leurs communautés et cultures d'origine.

De nombreux animateurs et animatrices et responsables de la production d'émissions radiophoniques comprennent bien les stratégies nécessaires pour promouvoir et revitaliser les langues autochtones dans les milieux communautaires et urbains. Plusieurs stratégies de base sont ressorties clairement de nos conversations. Ces stratégies auront besoin d'un soutien actif et durable pour assurer la vitalité et la survie des langues autochtones vulnérables et menacées au Canada.



Le grand chef Mathew Coon, avec l'aimable autorisation du site Web de la Société crie des communications de la Baie James.

Parallèlement à la programmation régulière, les stations de radio ont la possibilité d'établir des partenariats stratégiques avec des projets communautaires de revitalisation linguistique ou d'élaborer leurs propres projets parallèles axés spécifiquement sur l'enseignement des langues. Par exemple, la Première Nation Moose Cree a participé à un projet de « table de cuisine crie », qui faisait la promotion de la langue crie à la maison auprès des aîné(e)s et des membres de la famille qui connaissaient la langue. Un projet comme celui-ci pourrait être renforcé s'il était lié à une programmation de radio communautaire.

Là encore, un soutien suffisant et durable est nécessaire pour permettre aux stations de mettre au point de tels projets. L'Initiative des langues autochtones (ILA, ministère du Patrimoine canadien) se distingue en offrant un financement pluriannuel pour de tels projets. Cependant, un seul responsable de station de radio interrogé a eu recours à l'ILA pour obtenir un financement supplémentaire basé sur des projets.

Stratégies de promotion et de revitalisation des langues

Assurer la présence des langues autochtones

Il est essentiel que la langue autochtone soit présente dans la vie quotidienne des gens et dans les espaces publics. La présence de la langue sur les ondes et dans le contenu numérique est un moyen de promouvoir la normalisation des langues autochtones. Plusieurs des personnes interrogées ont fait part de leurs stratégies visant à intégrer les expressions de la langue autochtone dans l'ensemble de leurs programmes. Il s'agit notamment de salutations, de prières d'ouverture, de musique, d'émissions avec la participation des auditeurs et de présentation de mots autochtones pertinents au cours des émissions de radio. Une autre façon de normaliser l'utilisation de la langue autochtone consiste à utiliser des mots sans traduction. Comme l'indique un directeur de station, « plus on crée de contenu radiophonique en langue autochtone, plus les gens auront de raisons de continuer à utiliser leur propre langue et à interagir avec elle ».

Veiller à ce que les langues autochtones soient entendues par des publics non autochtones représente un autre moyen de réaffirmer la valeur intrinsèque de ces langues. Plusieurs directeurs de stations ont mentionné avoir reçu des commentaires positifs sur la programmation en langue de la part d'auditeurs non autochtones. Faire en sorte que les langues autochtones occupent une place dans le domaine public peut être considéré comme un premier pas important et symbolique vers la réconciliation et la réaffirmation des droits des Autochtones au Canada.

Rendre les langues autochtones accessibles selon une approche informelle et conviviale

Le recours naturel à une langue autochtone est un bon moyen d'aplanir les obstacles se trouvant sur la route de ceux et celles qui voudraient apprendre la langue. Combien ressentent de la gêne devant le défi de parler leur langue autochtone! Ils et elles disent craindre de faire des erreurs, avoir des inquiétudes sur leur accent et avoir honte de ne pas être un locuteur ou locutrice. Les émissions radiophoniques visent souvent à diminuer les anxiétés ressenties en faisant place à une langue autochtone de manière ludique, contemporaine et accessible.



L'émission « Acwsalctimutilh ala mntalh ts » aux côtés de son fils Sk'iinwas (Nuage) qui récite l'alphabet de la langue Nuxalk sur les ondes. Photo fournie avec l'aimable autorisation de la Nuxalk Radio.

Selon les mots d'un animateur, « il est important de créer un espace qui offre un point de départ aux apprenant(e)s, où on peut insérer ici et là un mot de la langue, former une phrase complète et voir de quelle façon les idées et les concepts modernes peuvent être véhiculés par une langue autochtone ». Répéter un mot en vue d'en favoriser la rétention est une autre stratégie courante. Plusieurs stations et émissions radio ont d'ailleurs recours avec succès au « mot du jour » ou au « mot de la semaine ». Ce type de programmation est devenu interactif au moyen des médias sociaux, des tribunes téléphoniques et des ressources d'apprentissage gratuites offertes aux auditeurs.

Cette approche décontractée et ludique est essentielle si l'on veut que les jeunes Autochtones apprennent et parlent leur langue. Elle est d'autant plus importante là où les locuteurs et locutrices de langues en voie d'extinction font presque exclusivement partie des générations plus âgées. Bon nombre de directeurs et directrices de station et d'animateurs et animatrices radio comprennent la nécessité d'aller vers les jeunes « là où ils et elles sont » au moyen de la musique, des médias sociaux, de la baladodiffusion, des jeux vidéo. Il faut souvent pour ce faire exploiter un support numérique en complément à la radiodiffusion traditionnelle.

Mettre en rapport les aîné(e)s avec le public

En plus d'exploiter la puissance et le potentiel des nouvelles technologies, il est nécessaire d'adopter des stratégies permettant aux aîné(e)s de contribuer à promouvoir la vitalité de la langue par la radio traditionnelle. Bon nombre de stations et d'émissions insèrent des conversations avec les aîné(e)s en langue autochtone, qu'il s'agisse d'échanges informels ou de modules structurés d'apprentissage de la langue. Cependant, les aîné(e)s qui sont les enseignant(e)s de la langue traditionnelle et les gardien(ne)s du savoir ne sont pas toujours à l'aise de venir en studio ou d'être en direct. Certaines stations ont du mal à trouver des aîné(e)s qui ont la volonté et la capacité de participer aux émissions. Pour relever ce défi, les stations ont recours à des stratégies, entre autres le pré-enregistrement d'émissions avec des aîné(e)s et des partenariats avec des professeur(e)s de langue pour enregistrer un cours ou appeler pendant un cours. La mise en œuvre de ces stratégies requiert du bon matériel et des installations adéquates (p. ex. un studio d'enregistrement dédié et accessible).

5.2. Renforcement des capacités et jeunesse

Intéresser les jeunes au monde de la radiodiffusion, leur faire comprendre qu'ils et elles peuvent avoir un impact réel, c'est ce qui nous préoccupe vraiment.

– Directeur de station

Il est essentiel de renforcer les capacités pour assurer l'efficacité et la pérennité de la radio autochtone. Les stations et les émissions de radio demandent un personnel et des bénévoles bien formés. Le renforcement des capacités englobe aussi les occasions de formation et de perfectionnement professionnel pour les Autochtones, surtout les jeunes.

Bon nombre de stations et d'émissions offrent des possibilités de mentorat et de formation pour les jeunes Autochtones, entre autres pour les groupes scolaires, les jeunes en difficulté et ceux et celles qui veulent développer leurs compétences radiophoniques ou journalistiques. Dans bien des cas, des jeunes formés dans une station communautaire autochtone ou un programme ont pu poursuivre une carrière médiatique. Les stations et les émissions sont fières de l'incidence qu'elles ont eue. Cependant, elles manquent toujours de personnel, car les bon(ne)s stagiaires acceptent des postes qui sont rémunérés ou mieux rémunérés. Le fait d'offrir un atelier ou de superviser un ou une stagiaire ajoute bien souvent du travail au personnel déjà surchargé de la station. Là où les membres du personnel vieillissent, il devient impératif de former une nouvelle génération pour animer et de DJ pour assurer la pérennité de la radio autochtone.

« C'est une symbiose qui se forme : comme plus de jeunes apprennent la langue pour participer, plus de locuteurs de la langue autochtone seront entendus sur les ondes. »

Le renforcement des capacités peut contribuer de façon importante à la vitalité des langues autochtones. Comme l'a souligné un animateur, « c'est une symbiose qui se forme : comme plus de jeunes apprennent la langue pour participer, plus de locuteurs et locutrices de la langue autochtone seront entendus sur les ondes. À leur tour, plus de gens trouveront un intérêt et un engouement pour apprendre leur langue, ce qui entraînera une hausse de la demande d'émissions d'apprentissage. »

Le renforcement des capacités en langue autochtone chez le personnel actuel des stations de radio n'est qu'une autre façon d'assurer la vitalité d'une langue; pourtant, une seule station a déclaré avoir obtenu ce type de financement pour le renforcement des capacités de son personnel. Cette station a réussi à engager des enseignant(e)s qui ont aidé les animateurs et animatrices à mieux maîtriser une langue autochtone sur les ondes au moyen de leçons et de commentaires.

Le renforcement des capacités techniques est un autre contributeur essentiel à la durabilité des stations radio autochtones. C'est la formation technique qui manque le plus souvent, et aussi l'équipement numérique. Il est essentiel d'apprendre à se servir des logiciels, des bases de données et de l'équipement de radiodiffusion. Pour optimiser l'utilisation des outils en ligne, c'est la formation en littératie numérique qui est essentielle. Elle englobe les médias sociaux et la baladodiffusion, qui amène un nouveau public et rejoint tous ceux et celles qui ne peuvent capter physiquement les ondes de la station.



David Kawapit Jr. (Nishiyu Walker) Photo fournie avec l'aimable autorisation du site Web de la Société crie des communications de la Baie James.

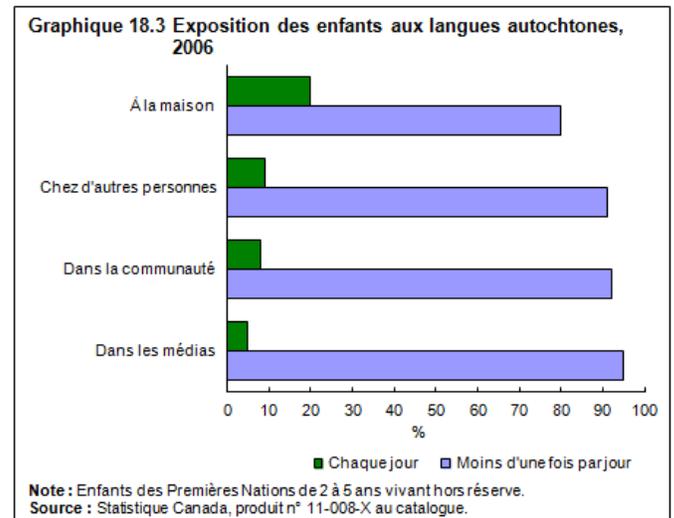
5.3. Adoption de nouveaux outils

La multiplication des nouvelles technologies de communication et surtout l'omniprésence des plateformes en ligne modifient les liens que le public forme avec les émissions radiophoniques. Ces changements tendent à exclure les générations plus âgées pour lesquelles la radio communautaire traditionnelle a toujours fait partie de la vie quotidienne. La radio demeure, surtout pour les collectivités autochtones éloignées, un moyen de communication de base qui sert à tout : envoyer des vœux à la famille, annoncer les intempéries, donner l'occasion aux aîné(e)s de faire part de leurs récits, leurs conseils, leur sagesse aux habitants de la collectivité par la radio sur appel. L'une des stations radio nordiques étudiée demeure en ondes à toute heure du jour lorsqu'une opération de sauvetage est en cours.

Pour un grand nombre de collectivités autochtones du Canada, la radio demeure un service essentiel pour lequel il est nécessaire de mettre à jour le financement et les politiques afin d'assurer la capacité d'adaptation et la pérennité du service avec l'évolution des technologies. Il n'existe qu'un seul espace autochtone qui endosse le rôle de média numérique dans la réalité actuelle, le lieu de rassemblement nouvellement créé appelé Indigital Cultures Gathering Place (indigitalcultures.ca).

Malgré les changements induits par l'arrivée d'Internet sur les perspectives en radiodiffusion, la Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone du CRTC n'a pas été mise à jour depuis sa parution en 1990²¹. Il doit y avoir consultation auprès des collectivités autochtones au moment de créer une politique en matière de radiotélédiffusion autochtone comparable à la norme dont jouissent les Canadiens non autochtones. L'évolution rapide des technologies en communication est porteuse de possibilités concrètes pour attirer un nouveau public, conserver ce nouvel auditoire, communiquer de l'information et des connaissances et penser à de nouvelles façons de soutenir la revitalisation de la langue et de la culture. Après des jeunes publics, la radio autochtone doit coexister avec des médias sociaux qui se multiplient, où les géants de type Facebook ou YouTube dominent.

La revitalisation de la langue par la radio semble être défavorisée dans cette lutte pour retenir l'attention des jeunes. L'anglais est la langue dominante de l'Internet, d'où le risque significatif de perte de la langue chez les jeunes, qui passent moins de temps auprès des aîné(e)s et de la famille et plus de temps en ligne. Les radiodiffuseurs autochtones doivent attirer les jeunes et placer leur contenu en ligne sur des plateformes, notamment celles de la baladodiffusion et des médias sociaux.



Avec l'autorisation de StatCan

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-402-x/2011000/chap/lang/lang02-fra.htm>

²¹ Szwarc, J. *La radiodiffusion autochtone et le CRTC : Leçons tirées de la délivrance des licences pour les stations de radio autochtones de type B*. 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://crtc.gc.ca/fra/acrtc/prx/2018szwarc.htm>



Joueurs de tambour au lac Barrière. Photo fournie avec l'aimable autorisation de Sonny Papatie.

Dans la collectivité algonquine de Barriere Lake, qui se situe juste au nord-est d'Ottawa, le taux de conservation de la langue était de 85 % avant l'arrivée d'Internet. Depuis que la collectivité a accès à Internet, les deux dernières générations n'ont plus l'algonquin comme langue maternelle. Le taux de conservation n'est plus que de 65 à 70 %. On tente à l'aide de programmes scolaires d'aider les jeunes à apprendre.

Les technologies numériques peuvent s'adjoindre à la radiodiffusion pour produire de nouvelles formes de contenu qui présenteraient au public la culture et la langue autochtones de façons novatrices. En devenant plus abordable, la technologie mobile facilite la diffusion de contenu autochtone vers la collectivité, que ce soit par une vidéo en direct sur Facebook ou par la création de balados et d'émissions radio pré-enregistrées.

Les plateformes en ligne comme SoundCloud offrent accès à des contenus en langue autochtone au moment choisi par l'auditeur ou auditrice, ce qui augmente l'auditoire potentiel des stations radio. La diffusion en direct en ligne est offerte par à peu près toutes les stations de radio étudiées, sauf celles situées dans le Grand Nord. Cette diffusion en direct permet aux membres de la collectivité qui ne captent pas de signal radio ou qui vivent loin de la collectivité de rester en contact avec leur foyer, leur culture et leur langue.

Les responsables de la production et de l'animation d'émissions de radio sont en voie d'adopter de nouvelles façons d'utiliser les technologies mobiles et les plateformes en ligne : certain(e)s aimeraient diffuser en direct depuis la route des pow-wow, d'autres, exploiter une plateforme de diffusion pour enregistrer une vidéo des émissions en studio et les rendre disponibles sur YouTube. Une autre personne veille à ce que tous les balados produits puissent être à la fois lus et téléchargés pour les rendre accessibles là où les services à large bande sont à faible vitesse.

Elle mentionne que la baladodiffusion est un nouveau support d'importance pour attirer les jeunes vers les radios autochtones. En milieu urbain, les auditeurs et auditrices peuvent télécharger et écouter les balados là où ils et elles sont, peu importe ce qu'ils ou elles font. Pour les personnes qui souhaitent créer du contenu en herbe, la baladodiffusion est facile à apprendre en plus d'avoir un faible coût de lancement. La radiodiffusion et la baladodiffusion peuvent se compléter, sans compter que l'intérêt dans l'un peut susciter l'intérêt dans l'autre et ainsi contribuer à multiplier les voix autochtones créatrices de contenu.

5.4. Réseaux

On aspire encore et toujours à ce qu'un réseau de radios autochtones voit le jour. Les difficultés et le sentiment d'isolation de nombreuses exploitations suscitent le besoin d'un espace dédié aux radios autochtones favorisant les communications entre elles, la solidarité, les échanges d'information et la promotion de leurs intérêts communs. Même si certaines stations sont membres de l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires, cette organisation ne couvre pas les besoins de la radio autochtone. Par exemple, les stations de radio autochtones titulaires d'une licence de type B ne sont pas admissibles au financement et les stations radio autochtones n'ont aucun avantage réel à devenir membre. Il existe un intérêt prononcé chez les radiodiffuseurs autochtones envers la création d'un réseau dédié.



Avec l'autorisation de la radio
95.3 Creek FM.

Faciliter les liens entre les initiatives des radios autochtones pourrait aider chaque station à relever les défis comme trouver du financement et savoir utiliser les applications et les politiques en matière de radiodiffusion. Dès qu'elles créent des liaisons, les stations et les émissions de radio peuvent se soutenir l'une l'autre pour acquérir les connaissances techniques et l'équipement nécessaire. Elles peuvent collaborer en matière de formation, de visite des lieux et en dons d'équipement offerts par des stations établies. Programmation, musique, expertise, promotion culturelles et pratiques exemplaires peuvent ainsi faire partie des partages entre stations du réseau.

La plupart envisagent ce réseau comme les activités d'une plateforme en ligne, alors que d'autres sont d'avis que ce réseau en ligne doit être un complément aux occasions de rencontre en personne, notamment par un congrès de radios autochtones. Une animatrice de balados aimerait voir un congrès de baladodiffusion autochtone et met l'accent sur l'importance d'établir des relations en personne. Elle croit à la nécessité de tenir des congrès annuels ou semestriels pour forger un réseau solide. D'abord, il est très probable que les réunions en personne débouchent sur des projets en commun et des partenariats. Ensuite, le développement de relations est le fondement même des paradigmes autochtones.

Cependant, malgré les avantages du réseautage en personne, le budget des radiodiffuseurs est très serré et il leur serait difficile de se déplacer. Le soutien du gouvernement serait nécessaire à la formation et au maintien de ce genre de réseau et à la tenue de rassemblements.

5.5. Financement



Avec l'autorisation de Nuxalk Radio.

Dans toutes nos discussions sur les radiodiffuseurs autochtones, le financement insuffisant est un thème intersectoriel qui ressort toujours et qui a des retombées sur presque tous les aspects du fonctionnement d'une station et des émissions de radio. La revitalisation d'une langue, de même que la programmation, la formation, le mentorat des jeunes, l'adoption de nouvelles technologies et le réseautage inter-station, ont tous un budget serré qui est précaire en raison du financement qui est limité, instable, à court terme et lié à un projet.

Les personnes interrogées ont fait part de la mesure dans laquelle elles comptent sur la fougue et la bonne volonté des bénévoles qui remplissent de nombreux rôles : mentorat des jeunes, formation du personnel, recherche et préparation des émissions, entrevue avec les expert(e)s en langue et en culture, transmission des nouvelles et de l'information et rester en contact avec les gens et les collectivités. Les menues dépenses, les dons et les petits budgets d'exploitation garantissent à peine la continuité, encore moins la croissance et le développement, de ces activités.

Les restrictions de temps et en ressources humaines donnent lieu à un cycle qui s'auto-perpétue. Ce cycle débute avec la difficulté de trouver le temps pour faire la recherche de nouvelles sources de financement, puis de remplir les demandes de financement qui sont complexes, ce qui a pour effet une baisse des subventions accordées et des liquidités servant à embaucher plus de personnel ou à former des bénévoles compétents. Souvent, la constitution en société est exigée pour l'obtention de financement à titre d'organisme à but non lucratif, d'où un accroissement de la bureaucratie et d'insurmontables obstacles pour les stations autochtones.

La plupart des stations autochtones sont exploitées en zone rurale ou éloignée, et les recettes provenant de la publicité dans ces économies régionales sont insuffisantes. Les émissions autochtones diffusées par des stations communautaires et universitaires non autochtones sont peu enclines à rechercher des annonceurs, car tous les fonds ainsi recueillis sont destinés à l'animateur de la station. Par conséquent, les radiodiffuseurs autochtones doivent avoir accès à un financement gouvernemental adéquat et stable pour s'acquitter de leur mandat et voir à ce que les voix et les langues autochtones soient présentes sur les ondes.

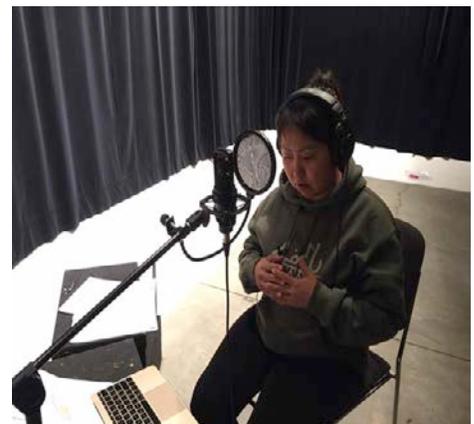


Avec l'autorisation de la radio 95.3 Creek FM.

Le fait que l'une des sources majeures de financement du gouvernement fédéral visant la radiodiffusion autochtone exclue les collectivités autochtones qui ne font pas partie du Grand Nord canadien vient encore compliquer les choses. Le fonds Radiodiffusion autochtone dans le Nord (ministère du Patrimoine canadien) offre un soutien seulement aux collectivités diffusant au nord du 55^e parallèle ou de la ligne Hamelin. Aucun autre financement n'est disponible aux stations de radio autochtones situées au sud de la ligne Hamelin.

La Commission de vérité et réconciliation (CVR) demande au gouvernement du Canada d'offrir un financement adéquat pour les initiatives concernant les langues autochtones, surtout en matière de revitalisation et de préservation²³. La demande d'un financement public adéquat pour la radiodiffusion autochtone doit être considérée dans le contexte de la réconciliation et des droits linguistiques visant à faire la promotion et la revitalisation des langues autochtones.

La CVR a demandé au gouvernement fédéral d'augmenter le financement qu'elle accorde à son diffuseur public, la Société Radio-Canada (CBC), pour faire croître la programmation autochtone et le contenu en langue autochtone²². Il est donc assez naturel de passer de cet appel à l'action à l'admission que les radiodiffuseurs autochtones ne peuvent se développer sans que l'État et les autres acteurs aux niveaux local, provincial et territorial n'assument la responsabilité financière permettant aux Autochtones de se représenter eux-mêmes.



Avec l'autorisation d'Isuma TV.

²² Appel à l'action n° 84, idem.

²³ Appel n° 14 (iii), Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action (2015). Document disponible à l'adresse suivante https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf

La Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone reconnaît le rôle essentiel de la radiodiffusion autochtone et fait une comparaison avec la SRC qui est mandatée par l'État. Les radiodiffuseurs autochtones fournissent un service en langue autochtone qui, autrement, ne serait pas disponible.

En même temps, la Politique reconnaît que les stations de radio autochtones souffrent d'un financement instable et sont vulnérables aux compressions budgétaires. Cette vulnérabilité peut donner lieu à des difficultés à se conformer aux *Promesses de réalisation* accompagnant la demande d'une nouvelle licence. D'après le libellé de la Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone, « *il est essentiel que les radiotélédiffuseurs autochtones reçoivent suffisamment de fonds pour s'acquitter de leurs responsabilités* ». ²⁴ Cette affirmation à laquelle s'adjoint la reconnaissance de l'importance du service fourni par les radiodiffuseurs autochtones équivaldrait à une reconnaissance de la responsabilité de l'État à assurer un financement adéquat aux stations autochtones à qui une licence de type B a été accordée.

En dépit de cette reconnaissance, le financement instable et inadéquat a des conséquences directes sur l'accès aux ondes régi par la politique du CRTC en matière de licence et, de ce fait, sur la capacité des stations de radio autochtones à fournir une programmation en langue autochtone.

En 2015, le CRTC a révoqué les licences de radiodiffusion du réseau Aboriginal Voices Radio (AVR), qui dessert les communautés autochtones en milieu urbain à Toronto, Vancouver, Ottawa, Calgary et Edmonton. Le réseau a été jugé non conforme à l'égard de ses obligations réglementaires. ²⁵ Par conséquent, le CRTC a remis en disponibilité les fréquences libérées aux radiodiffuseurs qui en font la demande en privilégiant ceux qui offrent des services fournis par ces communautés autochtones en milieu urbain, pour elles et au sujet d'elles ²⁶.

Le CRTC a reçu des demandes de licence visant les fréquences nouvellement libérées à Ottawa et Toronto qui proviennent de Wawatay Native Communications Society et de First People's Radio Inc. (FPR). Wawatay est un réseau à orientation communautaire d'Ottawa dont la demande a reçu le soutien de dirigeants et de représentants de collectivités autochtones de toute la province. Wawatay a clairement le mandat de promouvoir les langues autochtones et s'engage à diffuser ce type de contenu au moins 42 heures par semaine. First Peoples Radio est une filiale nouvellement créée de la société APTN établie à Winnipeg et elle s'engage dans sa proposition à diffuser un maigre neuf heures par semaine de programmation en langue autochtone. Le CRTC a accordé une licence dans les deux villes à FPR en se fondant uniquement sur la question de la santé financière. Wawatay dépend de bourses et de subventions et, par conséquent, elle est réputée ne pas être auto-suffisante. ²⁷



Avec l'autorisation d'Aboriginal Voices Radio.

²⁴ CRTC (1990). Avis public CRTC 1990-89, Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone. Avis disponible à l'adresse suivante : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/1990/PB90-89.htm>

²⁵ Décision de radiodiffusion CRTC 2015-282 (2015). Décision disponible à l'adresse suivante : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2015/2015-282.htm>

²⁶ Le CRTC fait en sorte que les auditeurs de radio autochtones de plusieurs communautés urbaines soient mieux desservis (2015). Communiqué de presse disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2015/06/crtc-agit-afin-auditeurs-radio-autochtones-plusieurs-communautes-urbaines-soient-mieux-desservis.html>

²⁷ Décision de radiodiffusion CRTC 2017-198 (2017). Décision disponible à l'adresse suivante : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-198.htm>

5.6. Politique en matière de radiotélédiffusion

La majorité des stations de radio autochtones à orientation communautaire sont titulaires d'une licence de type B du CRTC. En milieu urbain, les émissions de radio autochtones sont diffusées par des stations de radio communautaires non autochtones visées par la Politique du CRTC relative à la radio de campus et à la radio communautaire.

Bon nombre de collectivités croient que la licence est une obligation que le gouvernement fédéral impose aux réserves.

Bon nombre de collectivités croient que les licences sont une obligation imposée par le gouvernement fédéral sur les réserves. Les responsables de stations exploitées sans licence qui ont été interrogés affirment qu'ils et elles renonceraient à leurs droits en déposant une demande d'octroi de licence. Le processus d'octroi de licence est censé permettre aux stations d'obtenir du financement. Cependant, aucun mécanisme précis ne permet à ces stations de l'obtenir. Les responsables sont invités à demander des prestations sociales auprès des stations avoisinantes en milieu urbain, mais ces stations n'ont pas l'obligation d'agréer à leur demande. L'Association nationale des radios étudiantes et communautaires dispose de fonds en réserve pour les stations de radio communautaires, mais les stations dont la licence découle de la Politique en matière de radiodiffusion autochtone sont inadmissibles.

Pour une station de radio à orientation communautaire qui cherche à diffuser, la complexité du processus de demande auprès du CRTC et l'accès insuffisant à l'information peuvent poser problème. Un consultant qui aide l'établissement d'une nouvelle station de radio autochtone de type B a raconté la tentative précédente de la collectivité à créer une station, laquelle a échoué parce que ceux qui y avaient pris part se sentaient dépassés et intimidés par les formulaires de demande du CRTC et d'Industrie Canada.²⁸

Dès qu'elle est établie, la station de radio autochtone à orientation communautaire peut voir sa capacité à s'acquitter de son mandat menacée par les stations avoisinantes lui faisant concurrence. Les stations autochtones de type A exemptées de licence signalent la concurrence de stations d'une autre localité qui diffusent depuis récemment jusque dans leur région. Une licence de station autochtone de type A ne peut empêcher le signal d'une station avoisinante d'interférer avec sa fréquence en diluant sa diffusion.

Une station autochtone titulaire d'une licence de type B a exprimé le besoin d'étendre le signal limité qu'elle émet, mais craint à la fois le coût de l'expansion et le processus réglementaire qui serait enclenché si une station s'opposait à l'expansion. Les stations exploitées en zone très peuplée doivent se faire concurrence pour avoir accès à une fréquence de radiodiffusion.²⁹

Certaines stations autochtones de type B dont les émetteurs ont une faible puissance sont vulnérables à ce type de concurrence. La station sous-financée CKHQ, Kanesatake United Voices Radio, a été forcée de quitter l'antenne en raison des conditions inférieures aux normes de son studio. La collectivité a appris par la suite qu'une station de radio de musique chrétienne située dans une ville voisine non autochtone avait demandé l'accès à la fréquence qu'elle utilisait. Kanesatake croit que l'interférence du signal provenant d'un émetteur plus puissant empêcherait la collectivité d'avoir accès aux ondes radio.

²⁸ Gouvernement du Canada, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). (Le 11 juin 2015). Demande de licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise de radio autochtone de type B (y compris de faible puissance) - Formulaire 103 Formulaire consulté à l'adresse <https://crtc.gc.ca/fra/forms/efiles/f103s.htm>

²⁹ Szwarc, J. *La radiodiffusion autochtone et le CRTC : Leçons tirées de la délivrance des licences pour les stations de radio autochtones de type B*. 2018. <https://crtc.gc.ca/fra/acrtc/prx/2018szwarc.htm>

Les licences de radiodiffusion par émetteur de faible puissance ne sont pas protégées. Comme l'explique le consultant en radiodiffusion Michel Mathieu, « si le CRTC octroie la licence à la station qui est en concurrence, la station CKHQ n'aura que deux options : trouver une nouvelle fréquence ou arrêter les émissions. Lorsqu'une collectivité est si proche d'un grand centre urbain, trouver une fréquence non utilisée de qualité acceptable devient un défi considérable.^{30,31} »



Josephine Delorimier-Gabriel, avec l'aimable autorisation de CBC News.

Dans le contexte actuel de la réconciliation, il est révélateur que la station de radio communautaire autochtone voit son accès aux ondes menacé par une station de musique chrétienne. Les droits linguistiques des Autochtones sont également bafoués dans cette affaire. L'enseignante de langue Kanien'kehá:ka Josephine Delorimier-Gabriel a fait part à la CBC du fait que les émissions en langue mohawk sont un outil pédagogique et qu'elle a vu des jeunes de la collectivité parler Kanien'keha après l'écoute de ces émissions³². Sans un accès protégé aux ondes, le droit des peuples autochtones d'établir leurs propres médias dans leur langue est menacé³³.

Certains radiodiffuseurs autochtones signalent les obstacles à l'autoreprésentation et à l'autodéveloppement des Autochtones et au statut de nation dans la politique actuelle en matière de radiodiffusion. D'autres soulignent que le mandat de la Société Radio-Canada (SRC) comprend la production de contenu dans la culture et la langue des Autochtones ou, comme la SRC le dit elle-même, la diffusion de récits autochtones³⁴.

Même si la reconnaissance de la présence des Autochtones au Canada est importante en soi, certains se demandent si ce mandat n'est pas en opposition avec les aspirations des Premières Nations. En effet, si des ressources épuisables sont toutes acheminées à la SRC pour que celle-ci représente les réalités autochtones, les médias communautaires autochtones, eux, se battent pour récupérer ce qui reste. Ils se retrouvent donc dans un monde de pénurie pour tenter de raconter leurs propres histoires avec leur propre voix. Les fonds limités qui restent aux stations communautaires créent pour celles-ci une situation précaire qui contraint souvent les animateurs et animatrices radio et les créateurs et créatrices autochtones à se tourner vers les établissements médiatiques non autochtones pour trouver un emploi stable, et marginalise encore plus le travail qui se fait en station communautaire.

Selon l'appel à l'action n° 14 de la Commission de vérité et de réconciliation, *ce sont les peuples et les collectivités autochtones qui sont les mieux à même de gérer la préservation, la revitalisation et le renforcement des langues et des cultures autochtones.*³⁵

Les radiodiffuseurs autochtones croient que les normes réglementaires ont grand besoin d'amélioration, particulièrement en ce qui a trait à la reconnaissance des langues, des cultures et des droits des Autochtones, y compris l'autoreprésentation et l'autodétermination. Les radiodiffuseurs autochtones pensent également qu'une nouvelle

³⁰ La communauté de Kanesatake se bat pour garder sa place à la radio, Matt D'Amours, CBC. Article disponible à l'adresse suivante : <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1100239/kanesatake-radio-communautaire-lachute-culture>

³¹ First Nations TV. Reportage disponible en anglais : <https://www.youtube.com/watch?v=2BGh6WTsZi0>

³² La communauté de Kanesatake se bat pour garder sa place à la radio, Matt D'Amours, CBC. Article disponible à l'adresse suivante : <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1100239/kanesatake-radio-communautaire-lachute-culture>

³³ Article 16 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). Document disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

³⁴ (en anglais :) <https://www.newswire.ca/news-releases/cbcradio-canada-celebrates-national-aboriginal-day-and-remains-committed-to-sharing-indigenous-stories-583820051.html>

³⁵ Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action (2015). Document disponible à l'adresse suivante : https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf

relation fondée sur le respect mutuel et la confiance s'impose étant donné que l'État canadien s'est donné lui-même le mandat de rebâtir la confiance par le processus de réconciliation.



Avec l'autorisation de Nipivut.

Concrètement, la Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone du CRTC n'a pas été soumise à un examen approfondi depuis sa création en 1990. Le CRTC n'a en fait mis à jour cette politique qu'une seule fois, en 2001, lorsqu'on lui a demandé des observations par écrit relativement à certaines questions sur les exigences en matière de contenu et de publicité. À titre de comparaison, le CRTC a tenu au moins 17 consultations publiques depuis 1990 à propos des politiques relatives aux radiodiffuseurs commerciaux et sans but lucratif, d'où 27 mises à jour de politique³⁶. Un nouveau cadre réglementaire en matière de radiodiffusion autochtone se doit d'être créé en partenariat avec les radiodiffuseurs autochtones pour amorcer une nouvelle ère dans les relations entre le Canada et les nations autochtones.

6. Mesures cruciales à considérer

L'examen documentaire, l'analyse des politiques canadiennes actuelles en matière de radiodiffusion et les entretiens approfondis tenus avec des stations et des animateurs et animatrices de radio autochtones à l'échelle du pays ont mené la présentation des mesures suivantes. Nous espérons ardemment que les renseignements contenus dans le présent rapport seront utiles à l'élaboration et à la mise à jour des politiques, ainsi qu'à la rédaction de propositions de financement à l'intention des partenaires gouvernementaux, des fondations et des entreprises.

Promotion et revitalisation des langues

1. Le gouvernement du Canada doit reconnaître explicitement que les droits linguistiques autochtones font partie intégrante des droits des Autochtones, tel qu'il est énoncé dans le 13^e appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et que la vitalité des langues autochtones joue un rôle indispensable dans la guérison et le bien-être des peuples autochtones qui se remettent des traumatismes de la colonisation.
2. Un financement suffisant doit être alloué aux radiodiffuseurs autochtones qui s'investissent dans la promotion et la revitalisation des langues, afin de reconnaître que, pour de nombreuses communautés autochtones, la perte de la langue a atteint des niveaux critiques.

³⁶ Szwarc, J. *La radiodiffusion autochtone et le CRTC : Leçons tirées de la délivrance des licences pour les stations de radio autochtones de type B*. 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://crtc.gc.ca/fra/acrtc/prx/2018szwarc.htm>

Cette mesure pourrait s'inscrire dans le cadre des stratégies suivantes :

- a. Créer un fonds dédié au soutien durable des émissions radiophoniques en langues autochtones;
- b. Mettre des fonds à la disposition des radiodiffuseurs autochtones pour qu'ils embauchent des locuteurs et locutrices et des professeur(e)s de langues autochtones;
- c. Offrir du financement aux radiodiffuseurs autochtones pour qu'ils élaborent des ressources et des outils novateurs d'enseignement des langues;
- d. Favoriser les rassemblements nationaux destinés au partage des connaissances et des ressources autochtones afin d'appuyer les stratégies de revitalisation linguistique.

Créer un fonds dédié au soutien durable des émissions radiophoniques en langues autochtones

3. Le gouvernement doit accorder aux langues autochtones un statut qui garantirait leur reconnaissance au même titre que les langues des colons et ferait en sorte que les ondes publiques soient représentatives de la diversité linguistique autochtone au Canada. Ce serait un pas important et symbolique vers la réconciliation, et une réaffirmation des droits des Autochtones au Canada.

4. L'élaboration de toute politique liée à la revitalisation des langues autochtones doit découler de consultations sérieuses auprès des intervenants autochtones et respecter les protocoles de prise de décisions et de partage des langues autochtones, ainsi que le pouvoir de la communauté sur la création de ressources linguistiques et de stratégies pédagogiques.

Renforcement des capacités et jeunesse

5. Appuyer les efforts déployés par les radiodiffuseurs autochtones pour favoriser l'encadrement des jeunes et le renforcement de leurs capacités. Pour ce faire, on pourrait prévoir des incitatifs financiers qui faciliteraient l'encadrement, la formation et l'embauche des jeunes Autochtones.

6. Faciliter le financement des programmes de renforcement des capacités des responsables de la production et de l'animation d'émissions et d'autres employé(e)s de la radio en matière de langues autochtones.

Adoption de nouveaux outils

7. Financer les radiodiffuseurs autochtones qui adoptent des technologies et des stratégies numériques complémentaires pour élargir la portée et l'impact de leur mandat, notamment en ce qui concerne la promotion et la revitalisation des langues autochtones.

Des fonds devraient être prévus pour les activités suivantes :

- a. Étudier et évaluer les options offertes par les technologies, les médias et les plateformes numériques, y compris les visites de partage des connaissances ou les échanges avec d'autres radiodiffuseurs ou créateurs ou créatrices de contenu autochtones;
- b. Former le personnel à l'utilisation des nouvelles technologies, aux techniques de production de médias et aux plateformes en ligne;
- c. Amener les jeunes à participer aux processus susmentionnés, y compris l'embauche de jeunes comme créateurs de contenu.

8. Assurer une mise à jour et un examen exhaustifs de la *Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone* compte tenu de l'importance des plateformes en ligne et des nouvelles technologies numériques et, par conséquent, de la diversification des stratégies employées par les radiodiffuseurs autochtones pour créer du contenu et attirer leurs auditoires.

9. Assurer un soutien stable et continu de la radiodiffusion FM traditionnelle autochtone en tant que service essentiel que la radio fournit aux communautés autochtones éloignées à l'échelle du pays, tout en procurant aux stations l'aide nécessaire pour moderniser leurs systèmes de radiodiffusion au fur et à mesure que l'Internet deviendra plus fiable dans le Nord.

La radiodiffusion FM traditionnelle autochtone est un service essentiel pour les communautés autochtones éloignées à l'échelle du pays.

Réseaux

10. Appuyer la création d'un réseau pancanadien de radiodiffuseurs autochtones.

Cette mesure peut être mise en place dans le cadre des activités suivantes :

- a. Financer l'établissement et la maintenance d'une plateforme en ligne qui facilite la communication et les échanges entre les radiodiffuseurs autochtones;
- b. Prévoir des fonds pour la tenue d'une conférence radiophonique autochtone annuelle, y compris des subventions visant à aider les représentant(e)s des radios autochtones à payer leurs frais de déplacement.

Financement

11. Accroître la disponibilité d'un financement de base pluriannuel accessible aux stations de radio autochtones et réduire les obstacles administratifs et la précarité.

Pour mettre cette mesure en place, les gouvernements, les fondations, le secteur privé et d'autres partenaires pourraient envisager les initiatives suivantes :

- a. Accroître les options pour aider à faire face aux dépenses d'exploitation, d'infrastructure et d'équipement, reconnaissant que, souvent, les stations autochtones sont hébergées dans des installations temporaires ou inférieures aux normes, et ont besoin que leur équipement soit renouvelé afin d'être en phase avec l'évolution rapide des technologies;
- b. Augmenter le niveau des ressources actuelles mises à la disposition des stations de radio autochtones d'une manière équitable et proportionnelle au nombre croissant de stations qui présentent une demande;
- c. Accroître le fonds dédié à la radiodiffusion autochtone dans le Nord pour que les stations de radio autochtones situées au sud du 55^e parallèle y aient aussi accès.

Politique de radiodiffusion

12. Assurer la présence de voix et de langues autochtones sur les ondes en élaborant notamment une politique visant à protéger les fréquences des radiodiffuseurs autochtones de type A et B. Cela aidera à appuyer l'autoreprésentation et les droits linguistiques des Autochtones dans le cadre des efforts plus larges en matière de réconciliation.

13. Adopter des mécanismes politiques pour exiger que tous les radiodiffuseurs au Canada diffusent des émissions produites par les Autochtones. Cette mesure serait conforme à l'appel lancé par la Commission de vérité et réconciliation en faveur de la tenue d'un dialogue entre les Canadiens autochtones et non autochtones visant à promouvoir la réconciliation.

14. Simplifier les processus de demande de financement ainsi que les processus de demande ou de renouvellement de licence. Rendre plus accessibles les informations sur les procédures d'attribution des licences et les financements disponibles.

15. Réviser et mettre à jour la *Politique en matière de radiotélédiffusion autochtone* en menant des consultations sérieuses auprès des radiodiffuseurs autochtones et des intervenants autochtones concernés. Toutes les révisions subséquentes à cette politique ou à d'autres politiques devraient respecter l'obligation de consulter de bonne foi les peuples autochtones.



Photo fournie avec l'aimable autorisation de la Socam.

Conclusion

Les auteurs du présent rapport ont communiqué avec des radiodiffuseurs autochtones de partout au Canada afin de les inviter à raconter leur histoire. Les enjeux qui en sont ressortis sont la lutte pour la préservation de la langue, le financement, le maintien d'un personnel stable et les efforts déployés pour faire face à une bureaucratie difficile en matière d'octroi de licence.

Il en est aussi ressorti des histoires de communauté, de famille, de luttes, de dépassement et de triomphe. Les radiodiffuseurs autochtones sont le dernier rempart ou le meilleur espoir contre la perte de la culture et de la langue. Ils envoient des messages de fierté et de force. Ils reconnectent les peuples autochtones à leurs origines et les encouragent à prendre un nouveau départ. Peu importe où ils se trouvent, qui ils sont ou quelle langue ils connaissent, les radiodiffuseurs autochtones font la lumière sur les enjeux auxquels font face toutes les communautés autochtones. Ils parlent des expériences vécues avec des mots qui viennent du cœur.

Annexe 1 : Enquête auprès des radiodiffuseurs autochtones

1. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

- Quel est le nom officiel de votre station de radio?
- Racontez-nous comment vous avez démarré votre station de radio et de quelle manière vous la gérez.

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Votre communauté a-t-elle décidé de demander une licence au CRTC?
Indicatif d'appel.
- Heures de diffusion – Quand êtes-vous en ondes?
- Votre station rediffuse-t-elle des émissions d'autres stations et, les cas échéant, quelles sont ces stations?

3. PERSONNE-RESSOURCE – Confidentiel

- Pouvons-nous communiquer avec vous pour obtenir d'autres renseignements avant de terminer le rapport?
- Le résumé et les recommandations du rapport seront diffusés le 1^{er} décembre.

LA CULTURE ET LA LANGUE DE VOTRE STATION

4. VALEURS

- Quel est l'objet de votre station de radio? (nouvelles de la communauté, musique locale, langue?)
- Comment en faites-vous la promotion en ondes et dans la communauté?

5. PROGRAMMATION

- Décrivez-nous votre programmation.
- Quel type de contenu diffusez-vous? Par exemple, musique, entrevues, langue, publicité?
- Quelles sont vos priorités, notamment en ce qui concerne les langues?
- Où obtenez-vous votre contenu?

6. REVITALISATION DE VOS LANGUES

- Dans quelles langues diffusez-vous vos émissions?
- Pensez-vous que votre station de radio change quelque chose à la revitalisation de vos langues?
- De quelles ressources auriez-vous besoin pour mieux faire ce travail (équipement, formation, personnel ayant des compétences linguistiques)?

7. AUDITOIRE ET BÉNÉVOLES

- Qui écoute votre station? (sexe, nations, âge, etc.)
- Faites-vous appel à des bénévoles, diffusez-vous leurs propres émissions, recueillez-vous des fonds, recueillez-vous des nouvelles, faites-vous des reportages sur des événements, etc.?
- Essayez-vous d'accroître la diversité au sein de votre station ou de votre auditoire (p. ex. sexe, âge, nations, langues)?

8. COMMENTAIRES DES AUDITEURS

- Menez-vous des sondages ou avez-vous recours à des tribunes téléphoniques?
- Quels commentaires vous fait-on le plus souvent, surtout en ce qui concerne les langues utilisées à la radio?
- Y a-t-il une ou plusieurs catégories d'auditeurs que vous visez et que vous n'attirez pas?
- Le cas échéant, lesquelles et pourquoi voulez-vous les attirer?
- De quelle manière la communauté participe-t-elle aux émissions?
- Le conseil de bande ou le hameau soutient-il la station, soit financièrement, soit par sa participation?

9. LE FINANCEMENT DE LA STATION

- Comment gérez-vous la station sur le plan financier?
- Recevez-vous une aide financière du gouvernement?
- Offrez-vous de la publicité?
- Quels sont vos frais généraux? Tenez-vous en aux chiffres généraux? Nous n'avons pas besoin de chiffres précis à moins que vous ne souhaitiez vous-mêmes nous les donner.
- Y a-t-il une source de financement sur laquelle vous ne pouvez plus compter?
- Avez-vous l'intention de chercher d'autres sources de financement à l'avenir?

DÉFIS ET ESPOIRS POUR L'AVENIR

10. PROBLÈMES RENCONTRÉS

- Quels problèmes avez-vous rencontrés lors du démarrage et de la gestion de votre station de radio?
- À quels types de défis êtes-vous confronté en voulant préserver les langues?
- Quels changements vous aideraient à surmonter ces difficultés?
- Avez-vous pris des mesures particulières pour régler ces problèmes, soit dans votre collectivité, soit avec d'autres stations?

11. RECOMMANDATIONS

- Comment percevez-vous la création d'une radio autochtone indépendante? De quelle façon, selon vous, pourrait-on procéder?
- Avez-vous des recommandations, des suggestions et des conseils qui pourraient aider à améliorer les modèles de financement, l'accès, la langue et la revitalisation culturelle?

- Quel genre d'expériences aimeriez-vous partager avec d'autres stations?

12. DERNIÈRES QUESTIONS

- Y a-t-il des images en ligne de votre station de radio que nous pourrions utiliser? Le cas échéant, veuillez les joindre à ce document.
- Avez-vous des commentaires ou y a-t-il des sujets que nous n'avons pas abordés?